

INTRODUCTION

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

7. Les difficultés rencontrées

- le retard de nous accorder l'avis favorable pour commencer le stage.
- l'incapacité de certains enquêtés d'approfondir leurs réponses et de développer leurs idées.
- l'ensemble des enquêtés ont refusé l'enregistrement de leurs réponses.

L'association que sont ses membres. A ce propos, différents types d'engagements exigent autant d'actions spécifiques selon que l'on s'adresse aux sympathisants, aux adhérents, aux bénévoles ou aux salariés et volontaires.

a) Les sympathisants :⁵⁷

Ils connaissent l'association, participent de façon épisodique, mais ne se sont pas encore engagés significativement. L'objectif pour l'association est alors de maintenir le contact en étudiant les populations les plus susceptibles de rejoindre le mouvement et leur offrir l'opportunité d'approfondir leur engagement (devenir adhérents).

b) Les adhérents :⁵⁸

L'objectif est donc de les fidéliser en leur donnant les occasions de développer leur connaissance de la cause soutenue et des actions menées sur le terrain, leur proposer régulièrement de s'investir, de façon ponctuelle pour une opération particulière ou sur le long terme, en prenant davantage de responsabilités dans l'association.

Les moyens développés par la plupart des associations sont : l'abonnement au journal de l'association, la participation à l'organisation d'évènements, l'invitation aux réunions des comités locaux, le vote pour l'élection de délégués régionaux.

c) Les bénévoles :⁵⁹

Devenir bénévole atteste d'un niveau supérieur d'engagement, ces derniers donnent leur temps et leur argent à l'association et sont en cela aussi précieux que les salariés, ils assument des responsabilités à la gestion de l'association.

Il faut alors mobiliser des moyens pour faire remonter l'information afin d'évaluer l'action menée, entretenir leur motivation, les encourager à recruter des nouveaux adhérents.

d) Les salariés et volontaires

Les salariés et les volontaires travaillent au siège, dans une délégation régionale sur des missions à l'étranger sont recrutés autant pour leurs compétences que leur motivation et s'impliquent d'autant plus fortement qu'ils se sentent concernés par le projet de l'association, les

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibidem.

⁵⁹ Ibid.

associations de parents d'élèves...etc. On compte alors 11000 associations. Suite aux événements d'octobre 1988, et à la faveur de la "libéralisation " politique consacrée par la constitution de 1989, une nouvelle loi « la loi n°90-31 » vient abroger la loi n°87-15. C'est l'époque du grand baby-boom (épanouissement) des associations. Tous les champs sociaux sont investis : culture, patrimoine, environnement, protection des consommateurs, droits des femmes, santé, jeunesse, patronat.⁹⁷

⁹⁷ AKKOUCHE Soraya, « manuel pour les associations algériennes », édition, Fondation Friedrich Ebert, 2012, P 09.

Section 01 : « Généralités sur les droits de l'Homme ».

Les droits de l'Homme sont considérés comme l'une des thématiques les plus importantes qui suscite une analyse à la fois sociale, économique, mais aussi dans le domaine de notre spécialité communication et relations publiques.

1. Qu'est-ce que les droits de l'Homme ?

Est l'ensemble des droits inhérents à la personne humaine. Le concept de droits de l'Homme reconnaît que tout être humain peut se prévaloir de ses droits fondamentaux, sans distinction de race, de couleurs, de sexe, de langue, de religion ou d'opinion, politique ou autre, d'origine national ou social, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.⁹⁸

Les droits de l'Homme sont basés sur le respect de l'individu. Leur principe fondamental est qu'une personne est un être moral et rationnel qui mérite d'être traité avec dignité. On les appelle les droits de l'Homme parce qu'ils sont universels.⁹⁹

Les droits de l'Homme sont des normes qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains. Ils régissent la façon dont nous vivons en société et les uns avec les autres, ainsi que la relation qui lie les individus aux gouvernements et les obligations des gouvernements envers eux.¹⁰⁰

2. Les fondateurs de la théorie des droits de l'Homme :

Le concept de droits de l'homme s'est renforcé chez les philosophes de 17^e et 18^e siècles et s'est incarné avec force dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789.

Cependant, la notion même est plus ancienne et d'autres textes, bien antérieurs à 1789, l'interpellent déjà.

Le 18^{ème} siècle fut épris de philosophie, le progrès et l'enracinement des droits de l'homme ont beaucoup dû à l'œuvre des grands penseurs et auteurs marquant dans l'histoire

⁹⁸ https://www.eduki.ch/fr/doc/dossier_3_civ.pdf, consulté le 10/04/2022 à 15h30.

⁹⁹ <https://fr.humanrights.com/what-are-human-rights/>, consulté le 10/04/2022 à 16h30.

¹⁰⁰ <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/droits-hommes>, consulté le 11/04/2022 à 11h05.

des idées la déclaration de 1789 ait eu d'importantes sources philosophiques, les auteurs qui l'ont influencé le plus étaient tous membres de l'école moderne du droit naturel.

a) **Grotius Hugo de Groot «1583-1645»**

Avant Grotius, le seul droit naturel dont on imaginait l'existence était celui d'objectif de l'école classique. Fidèle aux enseignements d'Aristote, on le tirait de l'ordre naturel du cosmos. Dans son ouvrage paru en 1625 intitulé " le droit de la guerre et de la paix ", Grotius s'efforce de laïciser le droit naturel et il avance l'idée que les premiers hommes vécurent dans un état de nature inorganisé et antérieur à la société et qu'ils y possèdent des droits naturels. Notre auteur ne tire donc plus les droits naturels d'en haut du cosmos mais d'en bas, de la nature humaine

b) **Thomas Hobbes «1588-1697»**

C'est en 1651 que paraît l'ouvrage majeur de Hobbes " Le Léviathan " plus pessimiste que Grotius, Hobbes y conçoit l'état de nature comme un état misérable, où chacun est en guerre contre chacun. Pour notre auteur, ce qui caractérise en effet la nature humaine n'est pas le sens inné du juste ou de l'injuste mais le désir de puissance, et ce désir que mène à la violence et à l'insécurité généralisée, les forts et les rusés persécutent les autres et se déchirent entre eux

C'est donc pour échapper au chaos de l'état de nature, et trouver la sécurité, que les hommes décident de se regrouper en société par un contrat social, et par ce dernier, les hommes aliènent donc la totalité de leurs droits naturels au profit du pouvoir politique, en échange de leur sécurité physique. Hobbes a comme Grotius de justifier l'absolutisme, c'est pourquoi ces deux auteurs n'ont pas exercé une influence directe sur la déclaration de 1789. En revanche, en tant que fondateurs de l'école moderne des droits naturels, ils ont ouvert la voie à Locke et Rousseau, qu'ils sont influencés tout en leur servant de repoussoir. Leurs pensées doivent donc être considérées à ce titre comme l'une des sources philosophiques de la déclaration

c) **John Locke «1632-1704»**

Le principal ouvrage de Locke ' Essai sur l'origine, l'extension et la fin véritable du gouvernement civil ' paraît en 1690, plus proche de Grotius que Hobbes, Locke y dépeint l'état de nature comme un état de paix et d'assistance mutuelle, les hommes en effet, ne se laissent pas dominer par leurs passions, comme dans l'état de nature hobbesien, mais obéissant à leurs raisons, qui les incite à jouir paisiblement de leurs droits naturels : liberté, égalité, propriété

Néanmoins, des violations de ces droits naturels sont parfois commises, les victimes n'ont donc que d'user d'un autre droit naturel : celui de faire justice soi-même car comme l'explique Locke, l'homme a « par nature le droit de protéger sa vie, sa liberté et ses biens, contre les injustices et les atteintes des autres hommes ». Contrairement à Hobbes, Locke croit que le contrat social ne transforme au pouvoir politique que les droits strictement nécessaires à la réalisation du mieux-être recherché, c'est-à-dire essentiellement le droit de rendre la justice. Comme l'explique Locke « Les hommes sortent donc de l'état de nature et forment une société civile, lorsqu'ils instituent un juge qui ait autorité pour régler les litiges et réparer les torts. La philosophie de Locke a beaucoup influencé directement la déclaration de 1789, l'idée même de proclamer l'existence des droits de l'homme, est la conséquence logique de cette philosophie.

d) John Jack Rousseau « 1712-1778 »

En 1762 paraît « Du contrat social » l'ouvrage le plus célèbre de Rousseau. Il est indissociable du « Discours sur l'origine de l'inégalité », paru en 1755, qui décrit longuement l'état de nature. Contrairement à Hobbes, Rousseau imagine l'état de nature comme un état paisible. Moins mesuré que Locke, il n'hésite pas le représenter comme un état de solitude et de bonheur « je vois l'homme se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau trouvant son lit au pied de même arbre qui lui a fourni son repas, il n'a nul besoin de ces semblables et n'en reconnaît aucun individuellement ».

Pour Rousseau, le prétendu progrès de l'humanité n'est donc en réalité rien d'autre que l'histoire de sa dénaturation. Et la monarchie absolue n'est que l'expression ultime de cette dégénérescence. « C'est ici que tout se ramène à la loi du plus fort, et par conséquent à un nouvel état de nature différent de celui par lequel nous avons commencé, en ce que l'un était l'état de nature dans sa pureté, et que ce dernier est le fruit d'un excès de corruption ».

La pensée de Rousseau n'a pas vraiment exercé une influence directe sur la déclaration de 1789 autant qu'on le dit habituellement, mais on peut constater un emprunt purement littéraire, pour le reste aucune des grandes idées de Rousseau n'est reprise, ni la démocratie directe, ni la confusion des pouvoirs, ni l'exclusivité des droits positifs. A tous ces égards, c'est Locke et non Rousseau qui a eu l'influence déterminante.

e) Voltaire « 1694-1778 »

Voltaire s'est exilé en Angleterre de 1726 à 1789, il y écrit les lettres anglaises qui ne seront publiées qu'en 1734. Cet ouvrage est à l'origine de l'anglomanie qui va déferler sur la

Chapitre 04 la promotion des droits de la personne humaine

France. Très attiré par le droit pénal anglais. Voltaire se bat contre la justice aveugle de l'ancien régime, axé sur la recherche de l'aveu par tous les moyens, y compris la torture

Dans la célèbre affaire Calas, il contribue ainsi à obtenir la réhabilitation d'un innocent. C'est lui qui ose écrire « Qu'il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent » Zadig 1747. Voltaire condamne toutes formes d'arrestations arbitraires souhaitant que la France d'inspire de l'Habeas Corpus d'outre-manche. Les articles 7, 8 et 9 de la déclaration de 1789 consacrant le droit à la sûreté, portent les souvenirs de ces combats. Voltaire aime aussi le respect qu'ont les Anglais de la liberté d'expression avec sa verve habituelle, il écrit qu'il est « De droit naturel de ce servir de sa plume comme de sa langue, à ses périls, risques et fortune. Je connais beaucoup de livres qui ont ennuyé, je n'en connais point qui ait fait de mal réel » Dictionnaire philosophique 1764. Il insiste notamment sur la liberté d'opinion en matière religieuse

f) **Montesquieu « 1689-1755 »**

Magistrat au parlement de bordeaux, Montesquieu fut un grand voyageur. C'est au retour d'un séjour en Angleterre qu'il s'attèle à son monumental ouvrage « De l'esprit des lois », publié en 1748. Ce livre confus mais plein d'intelligence, connaît une célébrité immédiate, et attise l'anglomanie allumée quatorze ans plus tôt par Voltaire.

Pour Montesquieu chaque peuple a ces caractéristiques, dont il faut tenir compte pour déterminer le régime qui lui convient le mieux « le gouvernement le plus conforme à la nature est celui dont la disposition particulière se rapporte mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi »

Par son appartenance libérale, Montesquieu signale sa préférence pour deux régimes qui juge propice à la liberté : la monarchie française si on la débarrassait de déformation absolutiste et le deuxième s'agit du régime anglais qui admire profondément et qu'il a beaucoup mieux compris que Voltaire. La majorité des spécialistes de droit constitutionnel considèrent que Montesquieu été le conceptualiste juridique des droits tel qu'ils ont été théorisés par les philosophes en particulier des Lumières.

3. L'histoire des droits de l'Homme.

3.1. L'histoire ancienne :

Le code d'Hammourabi en Babylonie (Iraq, environ 2000 av. J.-C.) fut le premier code écrit, à l'instigation du Roi de Babylone. Il était destiné à faire régner la justice dans le royaume, à détruire les mauvais et les violents, à empêcher les forts d'opprimer les faibles, à illuminer le pays et à promouvoir le bien-être du peuple. Il a été rapporté qu'un pharaon de l'Egypte ancienne (environ 2000 av. J.-C), lorsqu'un pétitionnaire arrivait de Haute ou de Basse Egypte, demandait à ses subordonnés de s'assurer que tout soit fait selon la loi et dans le respect des coutumes et que le droit de chacun soit respecté. La charte de Cyrus (Iran, environ 570 av. J.-C.), rédigée par le Roi de Perse pour le peuple de son Royaume, reconnaissait les droits à la liberté, à la sécurité et à la liberté de mouvement, ainsi que certains droits économiques et sociaux.¹⁰¹

La Magna Carta britannique et la Déclaration des Droits ("Bill of Rights") En 1215, les membres du clergé et les nobles britanniques s'allient contre l'abus de pouvoir du roi Jean sans terre. Ils vont le contraindre à respecter la loi en rédigeant une Grande Charte des libertés (Magna Carta). Bien que non respectée par le Roi, la Magna Carta est devenue un document de référence en matière de défense des libertés ; elle énonce une série de droits, tels que le droit de tous les citoyens à posséder et à hériter d'une propriété et à ne pas être soumis à des impôts excessifs. Elle a notamment introduit les principes de jugement équitable et d'égalité devant la loi. Devant les violations de la Grande Charte par le Roi Jacques II Stuart, ses sujets le renversent en 1688. En 1689, le parlement vote une loi déclarant qu'il ne tolérera plus d'ingérence royale dans ses affaires. Cette loi, connue sous le nom de Déclaration des Droits, interdisait au monarque de suspendre l'application de la loi sans le consentement du Parlement, prévoyait l'élection libre des membres du parlement et affirmait que la liberté d'expression dans le cadre du parlement ne pouvait être remise en cause par aucun tribunal.¹⁰²

3.2. La naissance des droits naturels

Au cours des 17^e et 18^e siècles en Europe, plusieurs philosophes ont proposé le concept de "droits naturels" pour désigner les droits qui appartiennent à l'individu du seul fait de sa condi-

¹⁰¹ P. Moreau Desfarges, " Punir les tyrans", in défense nationale, janvier 1999, pp 46-54

¹⁰² Ibidem

tion d'être humain. Et non parce qu'il est citoyen d'un pays donné, membres d'un groupe ethnique particulier ou adepte d'une religion particulière. L'idée selon laquelle ces droits naturels devaient conférer aux individus certains droits légaux s'est progressivement imposée pour finalement apparaître dans les constitutions de certain.¹⁰³

3.2.1. La Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen (1789)

En 1789, les Français renversent leur monarchie et instituent la Première République française. La Déclaration, fruit de la révolution, a été rédigée par des représentants du clergé, des nobles et des roturiers. Elle devait donner forme aux réflexions des chefs de file de la Lumière, tels que Voltaire, Montesquieu, les encyclopédistes et Rousseau. Elle s'en prenait au système juridique et politique de la monarchie et définissait les droits naturels de l'homme comme "la liberté, la propriété, la sécurité et le droit de résister à l'oppression". Elle a remplacé le système des privilèges aristocratiques en vigueur sous la monarchie par le principe de l'égalité devant la loi.¹⁰⁴

3.2.2. La Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, la Constitution et le Bill of Rights (1791)

En 1776, la plupart des colonies britanniques d'Amérique du Nord ont proclamé leur indépendance à l'égard de l'Empire britannique dans le cadre de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Cette déclaration reposait largement sur les théories des "droits naturels" de Locke et Montesquieu qui ont inspiré la Révolution française et les rébellions contre le régime espagnol en Amérique du Sud. Plus tard, la constitution des Etats-Unis a été amendée et le gouvernement a été centralisé mais avec des pouvoirs limités, de sorte à garantir les libertés individuelles. Les vingt amendements à la constitution forment le Bill of Rights.¹⁰⁵

3.2.3. Les premières conventions internationales

Aux 19^e et 20^e siècles, les droits de l'homme sont venus au-devant de la scène, alimentant des débats au niveau international, dans un premier temps sur les questions d'esclavage, de

¹⁰³ <https://www.coe.int/fr/web/compass/what-are-human-rights>- consulté le 20/04/2022 à 10h15.

¹⁰⁴ <https://www.coe.int/fr/web/compass/what-are-human-rights>- consulté le 20/04/2022 à 13h30.

¹⁰⁵ Aymeric Chauprad, Géopolitique. Constantes et changements dans l'Histoire, 3^{me} édition, ellipses, 2007, pp 837-840

servitude, de conditions de travail et de travail des enfants. C'est à cette époque qu'ont été adoptés les premiers traités internationaux en matière de droits de l'homme!¹⁰⁶

L'esclavage est devenu illégal en France et en Angleterre au début du 19^e siècle et en 1814, les gouvernements français et britannique ont signé le traité de Paris dans le but de coopérer à la suppression du trafic d'esclaves. Lors de la conférence de Bruxelles, en 1890, une loi contre l'esclavage a été signée, elle sera ratifiée par dix-huit Etats.¹⁰⁷

Les premières conventions de Genève (1864 et 1929) ont ouvert un nouvel espace de coopération entre les nations en définissant le droit de la guerre. Ces conventions ont notamment institué des normes pour les soins aux soldats malades et blessés

3.3. Le 20^{ème} siècle

L'idée consistant à protéger les droits de l'Homme contre le pouvoir central a commencé à être plus largement acceptée, certains Etats avaient même déjà reconnu l'importance de codifier ces droits sous forme écrite. C'est ainsi que les documents précités sont devenus les précurseurs de nombreuses conventions sur les droits de l'homme aujourd'hui en vigueur. Pourtant, ce sont les événements de la deuxième guerre mondiale qui ont propulsé les droits de l'homme sur la scène internationale¹⁰⁸

La ligue internationale des Nations, organisation intergouvernementale créée après la première guerre mondiale, tentait de protéger les droits de l'homme fondamentaux. Mais ce n'est qu'après les terribles atrocités, commises pendant la deuxième guerre mondiale et largement à cause de ces atrocités, qu'un organe de droit international a vu le jour. Ces événements ont rendu à la fois possible et nécessaire l'émergence d'un consensus international sur le besoin de dispositions internationale pour la protection et la codification des droits de l'homme.

La charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, reflète cette conviction. Cette charte stipule que l'objectif fondamental des Nations Unies est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre" et de "proclamer à nouveau sa foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes"¹⁰⁹

¹⁰⁶ Ibid. p 839

¹⁰⁷ <https://www.coe.int/fr/web/compass/what-are-human-rights->

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Ibid.

La déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par la commission des droits de l'homme, organe des Nations Unies, et adoptée par son Assemblée générale le 10 décembre 1948. Depuis, plusieurs instruments clés visant à sauvegarder ces principes ont été institués et acceptés par la communauté internationale¹⁰

4. La déclaration universelle des droits de l'Homme¹¹

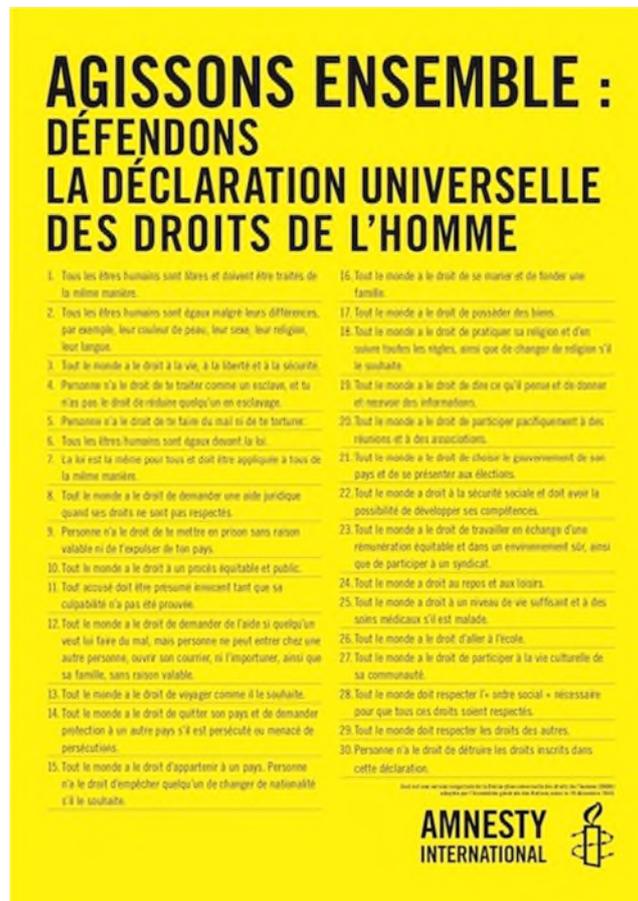
Au milieu du XXe siècle, deux événements majeurs ont propulsé les droits de l'Homme au-devant de la scène internationale et favorisé une prise de conscience à travers le monde. Le premier de ces événements a été la lutte pour l'indépendance des peuples colonisés, qui revendiquaient leur égalité humaine et leur droit à l'autodétermination. La Deuxième Guerre mondiale a été le second catalyseur. L'extermination par l'Allemagne nazie de plus de 6 millions de juifs, Roms, homosexuels et personnes handicapées a horrifié le monde. Des quatre coins du monde se sont élevées des voix pour l'instauration de normes de droits de l'homme qui garantissent la paix internationale et protègent les citoyens des violations perpétrées par les gouvernements. Ces voix, déterminantes dans la création des Nations Unies en 1945, trouveront leur écho dans son document fondateur, la Charte des Nations Unies.¹²

L'une des premières initiatives des toutes jeunes Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), a été la première à énoncer des droits pour tous les membres de la famille humaine. Ses trente articles constituent une déclaration globale qui couvre les droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils. La Déclaration est à la fois universelle (elle s'applique à chacun partout) et indivisible (tous les droits sont également importants pour la pleine réalisation de l'humanité de chacun). Voir les Annexes (p. 295) pour le texte intégral de la DUDH et une version adaptée aux enfants

¹¹⁰ Linda A. Malone " les droits de l'homme dans le droit international" p.25

¹¹¹ Ibid. p.22

Figure 1 : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.



Source : extrait de site d'Amnesty International.

5. Les trois générations des droits de l'Homme¹¹³

5.1. Droits de première génération

La première génération est celle de la déclaration française de 1789 ou de Bill of Rights américaine, correspond aux droits et libertés les plus fondamentaux : sûreté liberté d'aller et venir, liberté de conscience et de religion, liberté d'expression, l'égalité devant la loi et les charges publiques. L'ensemble de ces droits se caractérise par la nature et la qualité de leurs titulaires.

¹¹³ Droit des libertés fondamentales, 1^{ère} édition Dalloz 2000, p, 62 et 63

Une autre caractéristique distinctive de ces droits est de consister en des libertés, des facultés d'agir déterminant une sphère d'autonomie individuelle et supposant, en conséquence, l'abstention de la puissance publique dans les domaines qu'elles protègent, au premier rang desquels les autorités représentatives et délibérantes, se bornant à en assurer la garantie et à protéger la liberté en générale.

5.2. Droits de la deuxième génération

A la première génération et venue d'ajouter une deuxième dans la formation de l'ensemble des droits de l'homme. Cette deuxième génération correspond, chronologiquement, aux droits nouveaux proclamés notamment à partir du préambule de la constitution de la république française de 1848, et fortement présentés dans les constitutions postérieures à 1945. Comme dans celles des états socialistes : droit au travail et à l'emploi, droit à la protection sociale, droit à l'instruction et à la culture, droit à la grève, droit à la participation, droit de la famille, droit spécifique des étrangers.

Les droits de la deuxième génération sont reconnus à tous, mais le plus souvent en tant que membres de catégories déterminées par des critères en rapport avec le système de production ou en fonction d'une situation sociale, ce qui explique la dénomination courante des droits économiques et sociaux.

Ces droits sont garantis et assurés par la mise en œuvre effective par la création de régime juridique ou d'institution, leurs donnant une portée concrète (établissement scolaire, hôpitaux, sécurité sociale...etc.)

5.3. Droit de troisième génération

Le mouvement d'internationalisation des droits de l'homme et la volonté de prise en compte, à travers la reconnaissance qu'il procurent, de nouvelles aspirations, après 1945, de droit de l'homme de type encore différent des deux précédents. Parmi les divers droits revendiqués et non tous reconnus, les droits dit de la troisième génération, dit aussi les droits de solidarité sont ceux qui ont fait l'objet d'une reconnaissance globale d'abord dans le cadre de l'ONU, le droit à la paix le droit au développement, le droit à l'environnement, le droit de propriété sur le patrimoine commun de l'humanité.

6. Les caractéristiques des droits de l'Homme¹¹⁴

Si la nature des droits de l'Homme continue d'alimenter la réflexion des philosophes, la communauté internationale a défini une série de principes clés auxquels les Etats ont adhéré et qu'ils doivent respecter.

a) Les droits de l'Homme sont inaliénables

Cela signifie que vous pouvez les perdre, car ils sont inhérents à l'existence de l'Homme. Dans certaines circonstances particulières, certains de ces droits -pas tous- peuvent se trouver suspendus ou limités.

b) Ils sont indissociables, interdépendants et intimement liés

Cela signifie que des droits différents sont intrinsèquement liés et qu'ils ne peuvent par conséquent pas être considérés indépendamment les uns des autres. La jouissance d'un droit donné dépend de la jouissance de nombreux autres droits, aucun droit ne prévaut sur un autre

c) Ils sont universels

Cela signifie qu'ils s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde, sans limite de temps. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés " sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation". Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits de l'homme ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.¹¹⁵

Les droits de l'Homme sont indivisibles. Qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux, ces droits sont inhérents à la dignité de la personne humaine. En conséquence, ils ont tous la même valeur en tant que droits. Il n'y a aucun droit qui ait « moins d'importance » que les autres. Il n'y a pas de hiérarchie entre les droits de l'homme.¹¹⁶

¹¹⁴ Michel Villey, le droit et les droits de l'homme, puf. 1983, p140 et suivantes.

¹¹⁵ Ibid.

Section 02 Les fondement des droits de la personne humaine

1. Les droits fondamentaux de l'homme

1.1. Droits des peuples autochtones :

Les peuples autochtones ont affirmé leur droit à l'autodétermination pour empêcher leur absorption complète dans des Etats dominés par des populations non aborigènes. Ils peuvent chercher à faire sécession pour former leurs propres Etats ou à garder le contrôle sur leurs propres communautés et sur les terres qui leur appartiennent.¹¹⁷

1.2. Droits civils et politiques¹¹⁸:

Les droits civils et politiques sont une classe de droits qui protègent les libertés individuelles des individus contre les atteintes des gouvernements, des organisations sociales et des particuliers, et qui garantissent à chacun la possibilité de participer à la vie civile et politique de la société et de l'État sans être discriminé ni réprimé.

-Droits civils : incluent la protection de l'intégrité physique et mentale, de la vie et de la sécurité ; la protection contre toute forme de discrimination basée sur la race, le genre, la nationalité, la couleur, l'orientation sexuelle, l'ethnicité, la religion ou le handicap,...

-Droits politiques : incluent la justice naturelle de la loi telle que les droits des accusés, notamment le droit à un procès équitable, au respect des procédures, le droit de chercher à obtenir réparation, le droit de participer à la société civile et à la politique, par le biais de la liberté d'association, le droit de se rassembler, le droit de pétition, le droit à l'autodéfense, le droit de vote.

¹¹⁷ Linda A. Malone, LES droits de l'homme dans le droit international, p35

¹¹⁸ <https://www.frontlinedefenders.org/fr/right/civil-political-rights> consulté le 10 février 2022 à 18h30

1.3. Droits économiques, sociaux et culturels¹¹⁹

Les droits économiques, sociaux et culturels incluent le droit à une alimentation adéquate, à un logement convenable, à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, à la participation à la vie culturelle, à l'eau et à l'assainissement, et au travail.

Tous les droits de l'Homme, qu'il s'agisse des droits économiques, sociaux et culturels ou des droits civils et politiques, sont interdépendants. Par exemple, les personnes qui ne savent ni lire ni écrire ont souvent plus de difficultés à réaliser leur plein potentiel que celles qui en sont capables, afin de trouver un travail ou de participer aux activités politiques. La malnutrition et la faim sont également moins présentes lorsque les individus peuvent exercer efficacement leur droit de vote et influencer les politiques gouvernementales.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme, ratifiée en 1948, ne distingue pas ces droits. Une distinction est ensuite apparue dans le contexte des tensions entre l'Est et l'Ouest durant la guerre froide. Cette situation a mené à la négociation et à l'adoption de deux pactes distincts, un relatif aux droits civils et politiques et un autre relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'importance des droits économiques, sociaux et culturels a fait l'objet d'un regain d'attention, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et pour combattre et prévenir les crises liées aux conflits dans le monde, dont la pandémie de COVID-19.¹²⁰

a) L'interdiction de l'esclavage

L'internationalisation des droits de l'Homme a connu un premier développement avec l'interdiction générale de l'esclavage. Au cours du XIX^e siècle, les principaux pays l'ont aboli, ce qui a entraîné l'extension d'une norme internationale interdisant l'esclavage et mettant hors la loi la traite des esclaves. Le mouvement contre l'esclavage a fini par conduire à l'adoption de la convention relative à l'esclavage de 1926 et de celle de 1957, qui l'a complétée en interdisant l'esclavage, la servitude pour dettes et les mariages forcés.¹²¹

¹¹⁹ <https://www.ohchr.org/fr/human-rights/economic-social-cultural-rights#:~:text=Les%20droits%20%C3%A9conomiques%2C%20sociaux%20et,%20assainissement%2C%20et%20au%20travail>. Consulté le 10 février à 19h00

¹²⁰ Ibidem.

¹²¹ Linda A. Malone, Les droits de l'homme dans le droit international, p 35

b) Génocide

La convention pour la prévention et la répression du crime de génocide a été adoptée en 1948 par l'Assemblée générale en réaction aux atrocités de l'Holocauste, pendant la seconde guerre mondiale. Le génocide est un crime dont les auteurs sont passibles de sanctions en vertu du droit international.¹²²

Le terme « génocide », qui répond à des critères précis et non à des considérations morales ou à une volonté de hiérarchiser, fait aujourd'hui l'objet d'usages abusifs en étant appliqué à des crimes qui ne relèvent pas de sa définition. Il existe de fait un risque de dérive verbale, le terme étant souvent employé dans le but de frapper les consciences.¹²³

c) Crimes contre l'humanité

Le tribunal de Nuremberg a été mis en place après la seconde guerre mondiale pour punir les dirigeants nazis, conformément au droit international. La charte de Nuremberg, en inculquant les responsables nazis de « crimes contre l'humanité », a invoqué le droit coutumier des droits de l'homme et ouvert une étape importante dans l'essor du droit international des droits de l'homme. Elle a défini les « crimes contre l'humanité » comme « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux ... , qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés ».¹²⁴

d) Discriminations interdites

Les discriminations raciales, sexuelles et religieuses ont été interdites par certains traités internationaux.

Une discrimination est une inégalité de traitement. Elle est fondée sur un critère interdit par la loi (sexe, âge, état de santé...) et dans un domaine cité par la loi (accès à un service, embauche)¹²⁵

¹²² Ibid. p 35

¹²³ Ibidem

¹²⁴ Ibid. p 36

¹²⁵ Linda A. Malone, Les droits de l'homme dans le droit international, p 37

Figure 2 manifestation des Algériens sur la : Non à la violence contre les femmes



Source : site d'Amnesty International Algérie.

n) **Egalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises**

Plus de 46 ans après l'inscription du principe "à travail de valeur égale, salaire égal", il demeure 9% d'écarts de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes.

La Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat. Elle a créé l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes.

Il est calculé chaque année à partir de 4 ou 5 indicateurs selon la taille de l'entreprise : rémunérations, augmentations, promotions, congés maternité, parité du top management. Il doit être rendu public et transmis à l'inspection du travail. En cas de résultat inférieur à 75 points

femmes. Quelques années plus tard, en 1907, une femme mariée qui travaille a enfin le droit de disposer de son salaire (mais pas ses autres biens) grâce à la loi du 13 juillet. Deux ans après, le congé maternité de 8 semaines, sans rémunération, voit le jour. En 1910, des institutrices commencent à être payées pendant cette période. Alors qu'elles n'obtiendront, que dix ans plus tard, le droit d'être payées autant que les instituteurs. Cette rémunération sera étendue à toutes les fonctionnaires en 1928 et à toutes les salariées en 1970.

a) L'effet des guerres

Les guerres ont eu un impact sur le travail des femmes. Alors qu'elles faisaient fonctionner le pays pendant la première guerre mondiale, elles ont été gentiment renvoyées à la maison pour le repeupler. C'est la même chose pour 39-45. En 1940, le régime de Vichy interdit l'emploi des femmes mariées dans l'administration, mesure abrogée deux ans après sous la pression de l'effort de guerre.¹⁴²

b) L'égalité :

En 1946, le principe d'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Tandis que l'arrêté du 30 juillet supprime la notion de salaire féminin. Première femme nommée ministre, de la Santé publique et de la Population, Germaine Poinso-Chapuis est nommée dans le gouvernement de Robert Schuman en 1947. En 1965, les Françaises sont enfin autorisées à signer un contrat de travail sans l'autorisation de leur mari grâce à la loi du 13 juillet. C'était il y a tous justes 52 ans. Un an après, les femmes enceintes, ou en congé maternité, sont protégées du licenciement. En 1972, une loi proclame l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. On peut se poser des questions sur son application. L'égalité professionnelle (recrutement, rémunération, promotion ou formation) arrive seulement en 1983.¹⁴³

c) La paix et la sécurité :

Les femmes disposent souvent de moins de moyens que les hommes pour se protéger. Avec les enfants, elles constituent généralement la majorité des populations réfugiées ou déplacées. Elles sont la cible récurrente de tactiques guerrières comme la violence sexuelle. Elles sont le plus souvent tenues à l'écart des négociations de paix, bien qu'elles soient à la tête de

¹⁴² Ibidem

¹⁴³ Ibidem

mouvements pacifiques et à l'origine du relèvement communautaire à l'issue des conflits. Exclues des processus de reconstruction, les femmes ont moins de chances de reprendre une vie normale, d'obtenir justice pour les violations de leurs droits fondamentaux et de contribuer à la réforme des lois et des institutions publiques.¹⁴⁴

La communauté internationale a reconnu que la participation des femmes était indispensable à l'établissement et au maintien de la paix. Les femmes sont des agents de changement avérés et devraient pouvoir en faire plus encore. En 2000, le conseil de sécurité des Nations Unies a marqué l'histoire en adoptant la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution préconise de faire participer les femmes à l'établissement de la paix, de mieux les protéger contre les violations de leurs droits fondamentaux et de leur donner accès à la justice et aux services de lutte contre la discrimination.¹⁴⁵

d) Les années 2000

Cette loi de 1983 est renforcée par la loi Génisson du 9 mai 2001 qui encourage la mise en œuvre de « mesures de rattrapage tendant à remédier aux inégalités constatées notamment en ce qui concerne les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et pour ce qui est des conditions de travail et d'emploi et pour ce qui est des conditions de travail et d'emploi ». Un an après, la loi de modernisation sociale aborde, dans ses articles 168 à 180, la lutte contre le harcèlement moral au travail.¹⁴⁶

e) Les droits de l'Homme et la peine de mort¹⁴⁷

« Les gens qui sont bien représentés à leur procès ne sont pas condamnés à mort... Je n'ai jamais encore eu connaissance parmi les douzaines de cas de sursis présentés à la Cour Suprême la veille d'une exécution, pour lequel l'accusé avait été bien représenté par un avocat. » Ruth Bader Ginsberg, Juge à la Cour Suprême des États-Unis

La Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1948, reconnaît à chaque individu le droit à la vie (article 3) et dispose catégoriquement que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (article 5).

¹⁴⁴ <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security> consulté le 03 juin 2022 à 11h05..

¹⁴⁵ Ibidem

¹⁴⁶ Ibidem

¹⁴⁷ [Amnistiepdm.org/droits-humains.html](https://www.amnistiepdm.org/droits-humains.html) consulté le 30 mars à 10h21

Chapitre 04 la promotion des droits de la personne humaine

Le Protocole additionnel à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants – dit Protocole de Palerme – (2000, en vigueur depuis 2003) est le premier à fournir une définition acceptable pour les États et les ONG. C'est le seul instrument juridique contraignant universel de lutte contre la traite des êtres humains. Assimilant la traite au crime organisé, il astreint les États à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de prévenir et d'enquêter sur le trafic d'êtres humains, d'en punir les auteurs et d'en protéger les victimes. Il insiste sur l'importance de la coopération internationale en matière de poursuite et de répression. Le protocole définit la traite comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte » aux fins d'exploitation.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005, en vigueur depuis 2008) reprend la définition internationale du Protocole de Palerme, en mettant cependant l'accent sur la protection et les droits des victimes. Elle exige, de la part des États signataires, la mise en œuvre de mesures de protection. Ainsi, le droit à la protection et à l'assistance ne doit pas dépendre du témoignage des victimes lors d'une procédure pénale. Les autorités sont tenues de coopérer avec les ONG et les services spécialisés. Par ailleurs, les victimes ne doivent pas être renvoyées tant que l'examen de leur statut est en cours. La Convention prévoit aussi le développement de la formation des professionnels (justice, police) et le renforcement des moyens de prévention (sensibilisation de l'opinion publique). Le Conseil de l'Europe s'est doté d'un organe conventionnel, le GRETA, qui a pour mission de veiller à la bonne application de cet instrument juridique.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a également voté un Plan d'action contre la traite d'êtres humains, qui préconise notamment que soient instaurées, dans les pays d'arrivée et en tant que mesures de prévention, des possibilités légales de travail pour les personnes provenant des pays situés en dehors de l'UE. Et aussi des mesures assurant la protection des victimes et de leurs familles, la mise à disposition de services de consultation juridiques pour les victimes, ainsi que la décriminalisation, la formation et la professionnalisation des services de police, de justice et de migration.

Le Rapporteur spécial sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants créé en 2004, a notamment la charge de se saisir des situations de violation des droits humains dans le cadre de la traite, d'entreprendre des visites de terrain pour expertiser la manière dont

les États luttent contre la traite, et de présenter au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies des rapports annuels assortis de recommandations.

Le Rapporteur spécial pour les formes contemporaines d'esclavage créé en 2007, a pour fonction d'examiner toutes les formes contemporaines d'esclavage, y compris la prostitution forcée, demander aux gouvernements et à tous les acteurs concernés des informations, protéger les droits des victimes de l'esclavage et recommander des initiatives au niveau national, régional et international.¹⁶⁶

2.1.4. Charte mondiale des femmes pour l'humanité¹⁶⁷

Préambule Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin.

De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol.

Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde, nous avons la force de le créer.

Nous formons plus de la moitié de l'humanité. Nous donnons la vie, travaillons, aimons, créons, militons, nous distrayons. Nous assurons actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, notre place dans la société reste sous-évaluée.

La Marche mondiale des femmes, dont nous faisons partie, identifie le patriarcat comme le système d'oppression des femmes et le capitalisme comme le système d'exploitation d'une immense majorité de femmes et d'hommes par une minorité.

¹⁶⁶ Ibidem.

¹⁶⁷ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Charte_mondiale_des_femmes_pour_humanite.pdf

Affirmation 4. Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants. 3

Affirmation 5. La démocratie s'exerce s'il y a liberté et égalité.

Solidarité :¹⁷¹

Affirmation 1. La solidarité internationale est promue entre les personnes et les peuples sans aucun type de manipulation ni influence.

Affirmation 2. Tous les êtres humains sont interdépendants. Ils partagent le devoir et la volonté de vivre ensemble, de construire une société généreuse, juste et égalitaire, basée sur les droits humains exempte d'oppression, d'exclusions, de discriminations, d'intolérance et de violences.

Affirmation 3. Les ressources naturelles, les biens et les services nécessaires à la vie de toutes et de tous sont des biens et des services publics de qualité auxquels chaque personne a accès de manière égalitaire et équitable.

Affirmation 4. Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivant dans les territoires où elles sont situées dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité.

Affirmation 5. L'économie d'une société est au service de celles et de ceux qui la composent. Elle est tournée vers la production et l'échange de richesses utiles socialement, qui sont réparties entre toutes et tous, qui assurent en priorité la satisfaction des besoins de la collectivité, qui éliminent la pauvreté et qui assurent un équilibre entre l'intérêt général et les intérêts individuels. Elle assure la souveraineté alimentaire. Elle s'oppose à la recherche exclusive du profit sans satisfaction sociale et à l'accumulation privée des moyens de production, des richesses, du capital, des terres, des prises de décision entre les mains de quelques groupes ou de quelques personnes.

Affirmation 6. La contribution de chacune et de chacun à la société est reconnue et entraîne l'ouverture de droits sociaux, quelle que soit la fonction qu'ils y occupent.

¹⁷¹ Ibidem.

Chapitre 04 la promotion des droits de la personne humaine

culturelle du respect des droits, de l'éradication de la pauvreté qui assurent à toutes et tous une vie digne, exempte de violence, où chacune et chacun disposent d'un travail et de ressources suffisantes pour se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, être protégé pendant sa vieillesse, avoir accès aux soins.

Affirmation 2. La tolérance, le dialogue, le respect de la diversité sont des garants de la paix.

Affirmation 3. Toutes les formes de domination, d'exploitation et d'exclusion de la part d'une personne sur une autre, d'un groupe sur un autre, d'une minorité sur une majorité, d'une majorité sur une minorité, d'une nation sur une autre sont exclues.

Affirmation 4. Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans un monde sans guerre et sans conflit armé sans occupation étrangère ni base militaire. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur les personnes et sur les peuples.

Affirmation 5. Aucune coutume, aucune tradition, aucune idéologie, aucune religion, aucun système économique ni politique, ne justifient les violences.

Affirmation 6. Les conflits armés ou non entre les pays, les communautés ou les peuples sont résolus par la négociation qui permet d'arriver à des solutions pacifiques, justes et équitables et ce, au niveau national, régional et international.

Appel¹⁷⁴

Cette Charte mondiale des femmes pour l'humanité appelle les femmes et les hommes et tous les peuples et groupes opprimés du monde à proclamer individuellement et collectivement leur pouvoir à transformer le monde et à modifier radicalement les rapports qui les unissent pour développer des relations basées sur l'égalité, la paix, la liberté, la solidarité, la justice.

Elle appelle tous les mouvements sociaux et toutes les forces de la société à agir pour que les valeurs défendues dans cette Charte soient effectivement mises en œuvre et pour que les pouvoirs politiques prennent les mesures nécessaires à leur application.

Elle invite à l'action pour changer le monde. Il y a urgence !!!

¹⁷⁴ Ibid.

4. Historique de l'association Amnesty international (Algérie)¹⁷⁷

Amnesty international Algérie est la section algérienne de l'ONG Amnesty international, créée en 1990, elle a le statut d'association nationale régie par la loi des associations 12/06, son siège est basé à Alger.

Bien que l'idée de création d'une section d'Amnesty international en Algérie remonte bien avant 1990, notamment avec des contacts entre le secrétariat international basé à Londres et des juristes et des militants algériens (à savoir des détenus du printemps berbère 1980 et des membres fondateurs de la première ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme)

La section n'a vu le jour qu'en 1990 avec l'ouverture qu'a connu le pays après les événements d'octobre 1988, quelques années après sa création, la jeune section d'Amnesty international connaît une crise interne dans le contexte de la « décennie noire ». La première a lieu après l'assassinat de Mohamed Boudiaf, quand des militants ont remis leur démission, on effectue, contrairement aux principes d'Amnesty international qui est contre la peine capitale, ces militants souhaitent l'exécution de l'assassin de Boudiaf, la deuxième crise fait suite aux rapports un « mouvement d'opposition politique » pour parler des islamistes, et qui considéraient que le terrorisme islamiste était une réponse à la spoliation de la victoire des islamistes aux élections législatives de 1991, interrogé par un journaliste sur les rapports d'Amnesty, le président Bouteflika avait déclaré lors d'une conférence de presse après son élection en 1999 : « notre maison est en verre et tout le monde peut venir, même Amnesty international », aujourd'hui, la section dit ne pas subir des pressions de la part des autorités mais les enquêteurs d'Amnesty international n'arrivent toujours pas à obtenir des visas pour l'Algérie

5. Objectifs et les actions d'Amnesty¹⁷⁸

Amnesty international Algérie travaille notamment sur les thématiques suivantes ; liberté d'expression, migrants et réfugiés, droits des femmes, elle mène des actions d'éducation aux droits de l'homme, collecte de signatures pour des pétitions, et interpelle le gouvernement via des correspondances et des communiqués de presse.

Les secteurs d'activités d'Amnesty international procède à des recherches approfondies sur des faits et rendre publique ces recherches :

¹⁷⁷ <https://www.amnestyalgerie.org/qui-sommes-nous/> consulté le 11 mai 2022 à 12h

¹⁷⁸ <http://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/portrait/un-mouvement-mondial/secteurs-d-activite> consulté le 05 juin 2022 à 21h

Tableau 04 : la répartition de l'échantillon selon l'ancienneté.

Durée	Effectif	Pourcentage
4 ans/5 ans	2	33.33%
6 ans/7 ans	0	0%
8 ans/9 ans	1	16.67%
10 ans/11 ans	3	50%
Total	6	100 %

D'après les résultats de tableau ci-dessus, nous avons constaté que la majorité des membres enquêtés sont anciens.

La durée de 10ans/11ans la plus sélectionnée dont elle est représentée par 50% qui veut dire que les membres enquêtés sont parmi les membres fondateurs de l'association.

La durée de 8ans/9ans est la moins sélectionnée avec un pourcentage de 16.67%.

Nous avons remarqué dans ce tableau que l'ancienneté des membres enquêtés dure de 10ans à 11ans.

2.1.2. Analyse descriptive de contenu des entretiens.

Axe n°01 : l'ordre personnel.

Question n°04 : Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à adhérer à Amnesty International ?

Selon l'EN°1 a dit : *« je crois aux valeurs des droits de l'Homme. Il est important de promouvoir à défendre les droits de l'Homme, ce que fait Amnesty International Algérie au niveau national et international ».*

L'EN°6 a confirmé : «*afin d'effectuer notre communication au niveau interne et externe de l'organisation nous basent sur les moyens de communication, comme le téléphone interne, compte rendu des réunions,..*».

Comme on a pu le constater d'après les réponses des enquêtés, Amnesty international Algérie informe les adhérents par l'utilisation de : email **contact@amnestyalgerie.org** pour transmettre les informations au sien de l'association dans le cadre de la communication associative interne

L'organisation informe les adhérents sur les actions par les publications dans le groupe facebook <https://www.facebook.com/amnestyalgerie/> afin de faire connaître les activités et participé dans le cadre de la communication associative interne.

Amnesty international Algérie informe le large public à travers les moyens de communication médias par la diffusion des émissions à la chaine Berbère TV, le 07 septembre 2021 afin d'informer le public sur la situation des droits de l'Homme dans le cadre de la communication associative externe.

L'organisation informe les adhérents et le public sur l'association à travers les relations presse, par les articles dans les journaux, journal ELKHABAR.

L'organisation sensibilise le large public par les campagnes de sensibilisation afin de développer les relations avec le public externe, comme la campagne organisé le 17 juin 2014.

Question 04 : quels sont les partenaires parmi le mouvement associatif, les autorités de l'état qui participe aux formations que vous organisez ?

L'EN°1 et l'EN°2 ont répondu : « *partenariat avec les associations de la société civile, avocats, journalistes* »

L'EN°3 et l'EN°4 ont confirmés : « *les partenaires de la mise en œuvre, les journalistes, dirigeants associatifs* ».

L'EN°5 et l'EN°6 ont ajoutés : « *les partenaires parmi le mouvement associatif qui participe aux formations qu'on organise sont les journalistes, les avocats et la collaboration avec la société civile* ».

D'après les réponses de nos enquêtés, on retient que Amnesty International collabore avec des autres associations et des journalistes pendant les formations qu'elle organise pour accompagner les familles de victimes.

Amnesty International Algérie, sensibilise le large public sur la question relative aux droits de la personne humaine par des regroupements et des activités communs avec l'ensemble des avocats afin de défendre ses droits.

Axe 04 : les droits de l'homme

Nous avons consacré le quatrième axe pour les droits de l'homme, nous allons essayer de déterminer la situation des DH en Algérie et dans le monde et comment l'association Amnesty international lutter contre les droits de la personne humaine.

Question 01 : quelle est la situation des droits de la personne humaine dans le monde et en Algérie ?

Dans le monde :

L'EN°1 a répondu : *« l'année 2021 a été marquée par une montée de l'autoritarisme en Europe et en Asie centrale. Un certain nombre d'Etats ont fait preuve d'un mépris assumé des droits humains d'un niveau sans précédent menaçant d'enlever tout poids aux engagements pris en la matière et de transformer les organisations régionales en forums sans intérêt, voués à un « dialogue » vide de sens ».*

L'EN°2 a déclaré : *« les Etats n'ont pas plus que les années précédentes respecté leur obligation de faire en sorte que les défenseurs des droits humains puissent agir dans un environnement propice, sans avoir à craindre pour leur sécurité. Des défenseurs des personnes en mouvement ont fait l'objet de restrictions administratives, de poursuites judiciaires et d'actes de harcèlement de la part de la police. Des défenseurs des droits des femmes et des personnes LGBTI ont été harcelés, poursuivis de façon injustifiée, menacés et systématiquement dénigrés ».*

L'EN°3 a ajouté : *« les cas de violence liée au genre ont augmenté de façon spectaculaire et l'accès des femmes aux soins de santé sexuelle et reproductive a été restreint. Les inégalités déjà considérables au sein du système d'enseignement public ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19 ; jusqu'à 500 000 enfants ont abandonné leur scolarité pendant cette période. De nombreux cas de corruption présumée ont été signalés au sein des directions provinciales de la santé ».*

L'EN°4 a précisé : *« le monde a été ébranlé par de nombreux conflits, en Afghanistan, au Burkina Faso..., face à ces drames, les instances internationales sont restées paralysées et*

les grandes puissances ont trop souvent détourné le regard, une inaction qui a contribué à ouvrir la voie de nouveaux conflits, comme en Ukraine».

L'EN°5 a déclaré: *« la situation des droits humains dans le monde, en 2021 montre que les promesses de reconstruire en mieux, après la pandémie de covid-19 sont révélées creuses, les espoirs d'une coopération mondiale ont périclité face à la rétention des vaccins et à l'avidité des grandes entreprises».*

L'EN°6 a ajouté : *« la situation des droits de l'Homme dans le monde, aurait dû être guérissent et de redressement, au lieu de cela, elle est devenue un incubateur d'inégalité et d'instabilité croissantes».*

D'après les réponses de nos enquêtés, on constate que la situation des droits de l'Homme sont menacés, car les cas de violence lié au genre ont augmenté d'une façon étonnante.

Amnesty International informe le large sur la situation des droits de l'Homme qui est devenue un incubateur d'inégalité croissante par des rapports alarmants détails afin d'éclaircie l'opinion public.

L'organisation à travers la communication association vise à accompagner les gens dans leurs souffrance et troubles augmentent fortement partout dans le monde par des groupements des avocates afin de défendre les personnes opprimés.

En Algérie :

L'EN°1 a répondu : *« Amnesty International appelle les autorités à amender les lois qui restreignent les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association conformément aux normes internationales relatives aux droits humains».*

L'EN°2 a dit : *« Aujourd'hui, des centaines de personnes sont toujours en prison simplement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions politiques ou avoir fait leur travail. Toutes ces personnes doivent être libérées, elles ont uniquement exercé leurs droits à la liberté d'expression et de manifestation pacifique, garantis par la constitution».*

L'EN° a déclaré: *« durant l'année 2021, les autorités algériennes ont également réprimé les associations et les partis politiques qui menaient, selon elles, des activités «non conformes» à la loi. Le ministère de l'intérieur a demandé au tribunal administratif de suspendre le parti*

L’EN°3 a dit: *« car les droits de l’Homme sont des normes qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains. Ils régissent la façon dont nous vivons en société et les uns avec les autres, ainsi que la relation qui lie les individus aux gouvernements et les obligations des gouvernements entre eux».*

L’EN°4 a ajouté: *« il est important de respecter et de garantir les droits de l’homme, afin de contribuer à mettre fin de ces violences qui a ravagé le pays et continuent de peser lourdement sur le peuple algériennes de ce sens notre association en collaboration avec des journalistes en 2021 défendre les droits de la personne humaine ».*

L’EN°5 et l’EN°6 ont répondu: *« les droits de l’homme sont des normes qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains, ils régissent la façon dont nous vivons en société et les uns avec les autres, ainsi que la relation qui lie les individus aux gouvernements et les obligations des gouvernements envers eux, donc ils les primordial de respecter les droits de l’homme ».*

Selon les réponses de nos enquêtés on retient que :

L’organisation à travers la communication vise à accompagne le large public à sauver la dégradation de la situation des droits humains en 2021 par union des journalistes pour défendre les droits de l’Homme en Algérie.

Amnesty International informer le large sur la situation des droits de l’Homme qui est devenue un incubateur d’inégalité croissante par des rapports alarmants détails afin d’éclaircie l’opinion public.

L’organisation à travers la communication association vise à accompagne les gens dans leurs souffrance et troubles augmentent fortement partout dans le monde par des groupements des avocates afin de défendre les personnes les opprimés.

Amnesty International Algérie sensibilise les adhérents et le public accompagner les autorités à améliore la situation des droits de l’Homme par des descriptions écrits et détails afin de renforces les lois et les punitions.

L’organisation à travers la communication vise à accompagner le large public à sauver la dégradation de la situation des droits humains en 2021 par union des journalistes pour défendre les droits de l’Homme en Algérie.

Question 03 : comment Amnesty International mène-il son combat pour les droits de l'homme ?

L'EN°1 a dit : *« Pour que des personnes jouissent de tous les droits fondamentaux (économique, social, culturel et politique).*

L'EN°2 a répondu : *« par nos recherches approfondies et notre travail de campagne, nous contribuons à lutter contre les atteintes aux droits humains commises dans le monde».*

L'EN°3 a confirmé : *« nous faisons en sorte que des tortionnaires soient traduits en justice, que des lois oppressives soient modifiées, et que des personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leur opinion soient libérée, à travers l'organisations à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'Homme le 09 octobre 2018, pour sensibiliser le large public sur la nécessité de respecter les droits de l'Homme.».*

L'EN°4 a déclaré : *« à travers les activités et grâce à l'éducation aux droits humains notre association organise un événement le à l'occasion de la journée mondial des droits de l'Homme, chaque 10 décembre ».*

L'EN°5 a ajouté : *« nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres groupes exerçant un pouvoir, comme les entreprise».*

L'EN°6 a précisé: *« nous veillons à ce qu'ils respectent leurs promesses et le droit international».*

D'après les réponses de nos enquêtés on constate que Amnesty international, pour qu'elle puisse défendre les droits de l'Homme, elle contribue à lutter contre les atteintes aux droits humains commises dans le monde.

Amnesty International accompagne le large public par les activités de communication : (les événements à l'occasion de la journée mondial des droits de l'Homme, chaque 10 décembre), pour renforcé le combat associative afin de défendre les droits des personnes humaine.

L'organisation basée sur une communication éducative, par des journées de sensibilisation dans les établissements, à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'Homme le 09 octobre 2018, pour sensibiliser le large public sur la nécessité de respecter les droits de l'Homme.

Question 04 : quelle est la relation entre la communication associative et la promotion des droits de l'Homme ?

Selon l'EN°1 a dit: « les droits liés à la communication devinrent «porteurs» pour d'autres droits : ils devaient permettre de propager le message de tous les autres droits et assurer que les communications dans leur ensemble puissent en fin de compte donner lieu à l'émergence d'une opinion publique globale qui à son tour pourrait contribuer au respect des droits de l'homme».

L'EN°2 a précisé: « la communication est un moyen pour promouvoir les droits humains. En plus des différents ateliers organisés dans le cadre de l'éducation aux droits humains, nous faisons la promotion des droits humains via l'académie des droits humains».

L'EN°3 a dit : « l'existence de la communication associative, sans censure et sans entraves est essentielle dans toute société pour garantir la liberté d'opinion et d'expression par organisation des débats dans la télévision le 09/12/2022 »

L'EN°4 a répondu: « les droits de la personne humaine est relative à la communication associative dont il permet la promotion de ses droits par l'assurance de ces activités avec les différents moyens de communication».

L'EN°5 a ajouté: « la communication est un moyen de promouvoir les droits de l'homme. En plus de divers séminaires organisés dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme, nous promovons les droits de l'homme à travers l'académie des droits de l'homme par l'utilisation des moyens de communication médias comme la télévision une chaine à Berbère TV le ».

L'EN°6 a déclaré: « la communication et les droits de l'homme sont plus facile de compréhension pour les professionnels du droits peu familiers avec la littérature sur la communication mais désireux de prendre conscience des phénomènes communicationnels dans leur pratique juridique».

Selon les réponses des enquêtés on retient que la relation entre la communication associative et la promotion des droits, est que :

Amnesty International informe les adhérents et le large public sur l'ensemble des droits de l'Homme par les moyens de communication associative médias pour connaitre et défendre nos droits.

D'après les réponses de nos enquêtés on constate qu'Amnesty International organise de différentes activités pour sensibiliser à l'abolition de la peine de mort qui sont :

L'organisation sensibilise le public par les campagnes de sensibilisation (campagne contre la répression croissante des droits humains par le gouvernement, le 19/05/2022).une campagne numérique réalisée par Amnesty International Algérie appelle les autorités algériennes à cesser leur assaut contre l'espace civique et les libertés fondamentales.

L'organisation informe les adhérents et le public sur la peine de mort par les débats (débat sur l'abolition de la peine de mort, le 11/10/2016).

L'organisation accompagne le large public par des ateliers avec les avocats (Amnesty International déplore un avocat "Amine Sidhoum" le 13/04/2008 spécialisé dans la défense des droits humains le pays manque à ses engagements)

Question 04 : Quels sont les objectifs des campagnes de sensibilisation contre la peine de mort que vous organisez ?

L'EN°1 a déclaré : « *sensibiliser des personnes contre la peine de mort et convaincre des personnes pour qu'elles s'opposent à la peine de mort* »

L'EN°2 a répondu:« *l'objectif c'est d'expliquer que la peine de mort est inefficace pour lutter contre la criminalité, que c'est une peine discriminatoire* ».

L'EN°3 a dit : « *nous organisons des campagnes de sensibilisation contre la peine de mort pour expliquer qu'elle est discriminatoire, et que c'est une erreur commise, elle ne peut être réparée* ».

L'EN°4 a ajouté : « *sensibiliser le peuple à défendre leur droit, mettre fin à la peine de mort. Notre appel en faveur de l'abolition de la peine de mort rejoint les valeurs de clémence, de compassion et de pardon que prônent toutes les grandes religions du monde à travers une campagne (annulation de la condamnation à mort le 16 mai 2022), pour soutenir les familles des victimes.* ».

L'EN°5 a précisé:« *pour expliquer que la peine de mort viole un droit des plus fondamentaux, le droit à la vie. Il s'agit du châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, elle ne fait qu'étendre la souffrance de la famille de la victime à celle du condamné* ».

L'EN°6 a répondu : *« pour convaincre que la peine de mort est discriminatoire, car de nombreuses familles ayant perdu des êtres chers affirment que la peine de mort ne permet pas réellement de soulager leur souffrance ».*

Selon les réponses des enquêtés on retient qu'Amnesty International organise des campagnes contre la peine de mort de but de :

L'organisation sensibilise les adhérents et les personnes sur la question de la peine de mort par les campagnes de sensibilisation, une campagne (annulation de la condamnation à mort le 16 mai 2022), pour soutenir les familles des victimes.

Amnesty international sensibilise le large à défendre leur droit par une campagne de communication, afin de faire appel aux journalistes et avocats de se regrouper sur la question relative à la peine de mort.

Question n 05 : A votre avis l'organisation des campagnes de sensibilisation par Amnesty International Algérie abouti à la sensibilisation de la peine de mort en Algérie ?

L'EN°1 : *«oui, nos campagnes de sensibilisation organisés par l'organisation Amnesty International contribuent positivement contre la peine de mort en Algérie et ont un effet efficace contre la peine de mort d'ailleurs lors de ses campagnes des coalitions ont été créé au niveau national qui regroupe plusieurs organisation et activistes qui luttent pour l'abolition de la peine de mort, les travaux de ses coalitions ont abouti à la rédactions de plusieurs rapports, demandes, ainsi que des plaidoyers envoyer aux autorités ».*

L'EN°2 : *«oui, il est clair que la peine de mort a été gelé depuis 1993 mais les condamnés à mort souffre énormément ainsi que leurs familles, raison pour laquelle Amnesty travaille pour sensibiliser plus sur cette question. on arrive à accepter l'idée de l'abolition de la peine de mort, d'ailleurs lors de nos campagnes de sensibilisation pour cette question plusieurs associations des droits de l'Homme comme la LADDH, les associations jeunes, les défenseurs de droits de l'Homme, les militants politiques, organisent de leurs coté des journées de formation et de rencontre de débats pour lancer des appels aux autorités pour abolir contre la peine de mort, et cela grâce aux efforts fournis à nos campagnes de sensibilisation».*

L'EN°3 a répondu : *« oui, nos campagnes, sensibilise les militants, les associations, a organisé des activités dans le cadre de la lutte contre la peine de mort au niveau de leurs*

L'EN°2 a dit: *« Dans beaucoup plus de pays qu'on ne pourrait l'imaginer existent des lois faisant des femmes des citoyennes de seconde zone. Elles ne peuvent pas s'habiller comme elles le souhaitent, conduire (Arabie saoudite) ou travailler la nuit (Chine, Lettonie, Madagascar). «Certains lois discriminatoires ont trait à la vie de famille, notamment celles qui restreignent le droit d'une femme de se marier ou de ne pas se marier, de divorcer ou de se remarier (Afghanistan, Malaisie, Niger et Soudan, pour ne nommer que quelques-uns des pays concernés)».*

L'EN°3 a répondu : *«de nombreux groupes font pression sur les gouvernements, les Nations unies et d'autres organes internationaux et régionaux afin que les droits en matière de sexualité et de procréation soient limités. Ce mouvement est dirigé par des groupes d'intérêt organisés et dotés de fonds importants, notamment de puissantes institutions religieuses».*

L'EN°4 a ajouté : *« d'après les informations disponibles, le nombre de cas de harcèlement sexuel et de violences contre les femmes a augmenté par rapport aux années précédentes. 224 femmes ont été tuées par leur époux ; et d'autres violences ont été également été commises contre les femmes, notamment des agressions physiques imputables au conjoint ou à des membres de la famille».*

L'EN°5 a dit:*« la pandémie de COVID-19 et les mesures de restriction en vigueur jusqu'au mois de mai ont exacerbé les violences liées au genre et fortement limité l'accès des victimes aux dispositifs de mise à l'abri, ainsi qu'aux s'étant enfuis dans d'autres pays ont continué de retarder les poursuites dans les affaires de crimes de guerre».*

L'EN°6 a répondu : *« les femmes étaient toujours sous-présentées dans les organes de décision, en violation de l'article 17 de la constitution de 2015, qui garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives donc notre association organise des débats dans la chaine de Berbère Tv le 09 décembre 2021 afin de motivé les gens à mettre fin aux pratiques de violences sur les femmes. ».*

D'après les réponses de nos enquêtés l'organisation informe le public sur la situation des droits de la femme dans le monde par les débats dans la chaine de Berbère Tv le 09 décembre 2021 afin de motivé les gens à mettre fin aux pratiques de violences sur les femmes.

En Algérie :

Selon l'EN°1 : *«En 2021, Amnesty International a également relevé, dans son rapport annuel, que les autorités n'ont pas mis en place un plan d'action national pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, notamment les féminicides».*

«Ces féminicides ont pris de l'ampleur en raison de l'absence d'une réaction forte des autorités, de l'impunité et de l'indifférence de la société vis-à-vis de toutes les formes de violence contre les femme».

L'EN°2 a dit: *« En 2021, au moins de 55 femmes ont été tuées dans différentes wilayas, selon le chiffres de féminicides-dz. La Gendarmerie Nationale a fait état de 8000 cas de violences contre les femmes durant les huit premiers mois de l'année 2021, tandis que la police a recensé 6930 cas de violences».*

L'EN°3 a répondu : *« en 2014, les autorités algériennes ont pris des mesures, attendues de longue date, pour combattre la violence sexuelle et la violence liée au genre. Les amendements au code pénal visant à renforcer la protection des femmes contre certaines formes de violences annoncées en juin 2014 par le gouvernement, ont été votés par l'assemblée populaire nationale le 5 mars 2015, adoptés par le conseil de la nation le 10 décembre 2015».*

L'EN°4 a déclaré : *« en 2019, les services de la sûreté nationale ont recensé plus de 5600 cas de violence contre les femmes en Algérie, il s'agit de violence physique, de coups et blessures volontaire entraînant la mort, d'homicide volontaire, d'agression, d'harcèlement sexuel et de maltraitance, tout ça signifie l'ampleur de ce phénomène dans l'Algérie et dans le monde ».*

L'EN°5 a précisé : *« la situation il est urgent, au vu de la gravité de la situation dans l'Algérie et dans le monde, que le gouvernement protégé les femmes et s'engage à prendre toutes les mesures pour mettre fin à ces féminicides ».*

L'EN°6 a ajouté : *« les autorités n'ont pas pris de mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes, il s'appuyant pas sur le droit pénal par des formations de sensibilisations le 19 octobre 2021.».*

D'après les réponses de nos enquêtés, on constate que la situation des droits des femmes en Algérie est très critique.

Amnesty International Algérie sensibilise le large public à mettre fin aux harcèlements sexuels et de violences contre les femmes par l'organisation des formations de sensibilisations le 19 octobre 2021.

L'organisation accompagne les autorités Algériennes pour combattre la violence sexuelle à travers les mesures et les lois par des rapports détaillés sur les chiffres et la situation actuelle des droits de l'Homme.

La gravité de la situation en Algérie et dans le monde oblige le gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures pour mettre fin à ces féminicides.

Question 03 : organisez-vous des formations dans le cadre de promouvoir les conditions féminines ?

L'EN°1 a répondu : « *oui, nous nous organisons des formations, et nous organisons aussi des conférences de presse comme le journal de Liberté des débats pour lutter contre la violence envers les femmes dans le but de modifier les comportements et les habitudes envers elles* ».

L'EN°2 a dit : « *oui, nous avons organisé et continuons d'organiser plusieurs formations et débats notamment pour sensibiliser contre toutes les formes de violences à l'encontre des femmes dans la chaîne berbère Tv le 20/02/2020* ».

EN°3 a précisé : « *oui, en Algérie, Amnesty International organise plusieurs activités pour sensibiliser les droits de la femme* ».

L'EN°4 et l'EN°5 et l'EN°6 ils ont répondu par : « *oui Pour but de défendre des intérêts des femmes dans la société, amélioration et extension de leurs droits, la fin de l'oppression et des discriminations dont les femmes sont victimes au quotidien de leur émancipation* ».

Selon les réponses des enquêtés, on constate qu'Amnesty International informe les adhérents et le public sur les droits de la femme à travers la conférence de presse (article au journal de la Liberté), l'organisation sensibilise les adhérents et le public au respect de droit de la femme par les débats (une émission à la chaîne berbère Tv le 20/02/2020). Amnesty international Algérie sensibilise le large public par l'organisation des journées de formations afin de défendre et connaître les droits de la femme en Algérie.

Question 04 : Quels sont les moyens de communication que Amnesty International utilise pour protéger et promouvoir les droits de la femme en Algérie ?

L'EN°1 a répondu « pour être clair, l'association Amnesty international Algérie, fait usage a dévers moyen de communication pour mettre fin à la violation des droits à l'égard des femmes, comme en peut citer quelque moyen : les médias (la tv, radio, les journaux...) Les membres d'Amnesty réalisent des débats téléviser pour mobiliser et informer, le large public pour lutter contre ce phénomène, et les support hors- médias (communication évènementielle), pour informer la société civile de défendre les droits de la femme. »

L'EN°2 à déclarer « nous utilisons les réseaux sociaux pour diffuser des informations sur la discrimination contre les droits de la femme, pour être précis le 08mars de chaque année sur la page Facebook de l'association»

L'EN°3 a dit « pour défendre des droits de la femme, il doit avoir des moyens de communication et des supports de diffusions pour atteindre le maximum de cible, comme le cas de notre association qui diffuse des communiquer de presses, pour faire appel à des femmes à mobiliser pour leur cause

L'EN°4 a ajouté « Amnesty international utilisé des moyens de communication, comme publier des rapports et des lettre recommandations auprès des institutions, le 08mars de chaque année pour informer sur la gravité de la situation, sur les questions relatives aux droit de la femme »

L'EN°5 et l'EN°6 ont dénoncé « dans le cadre de la journée du 08mars de chaque année, Amnesty international déployés les moyens de communication, en particulier la communication évènementielle, Amnesty international organise des expositions de livres et les portes ouvertes et les conférence-débat sur les droits de la femme en Algérie, en collaboration avec les autres associations »

D'après les réponses de nos enquêtés, Amnesty International Algérie, informe le large public sur la question relative aux droits de la femme par plusieurs moyens de communication, les moyens médias comme la presse écrite (EL Watan, Amnesty International Algérie demande aux autorités d'agir de toute urgence pour mettre fin aux féminicides, publié le 25 novembre 2021), et les hors médias, comme l'évènementielle (journée international des droits de la femme (journée internationale des droits des femmes: Il faut intensifier la lutte pour les droits

des femmes et l'égalité entre les gens, le 08 mars 2022) afin de sensibiliser les gens sur les droits de la femme et sa valeur dans la société.

Question n 05 : A votre avis est-ce-que l'organisation des formations par Amnesty contribue-elle à la promotion des droits de la femme en Algérie ?

L'EN°1 a déclaré: *« les formations qu'on organise, nous aide à informer le large public sur l'importance des droits de la femme, et ont contribué à un changement des pensées et des comportements, pour défendre les droits de la femme, comme les formations relatives aux violences contre les femmes, organisé le 11 mai et 07 octobre au sein de notre siège à Alger nous recevons à plusieurs félicitations de la part des activistes, des citoyens, de organisations de la société civile qui veulent aussi participer à nos formations».*

L'EN°2 : *«nos formations ont fait beaucoup pour apporter des changements tangibles en matière de sensibilisation des organisations, des associations mais aussi du public, visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; lors de ses formations plusieurs déclarations de dénégalation contre les violences conjugales, les atteintes aux droits de la femme, ont été réalisé ».*

L'EN°3 a confirmé: *« les formations organisées par notre organisation ont apporté un effet positif sur la question de non violation des droits de la femme, et influencer le public à respecter ses droits ; plusieurs acteurs hommes et femmes du mouvement associatif algérien qui luttent pour défendre les droits de la femme sont formés grâce à nos formations».*

L'EN°4 : *« les formations que nous organisons, nous as tout le temps permet d'avoir plusieurs informations sur la situation des droits de la femme grâce aux participants, ces informations sont tout le temps utilisées dans des rapports annuels des droits de la femme».*

L'EN°5 a répondu : *« plusieurs journalistes qui participe lors de nos formations, qui s'intéressent aux droits de l'Homme, d'un côté ils bénéficient des formations menées, gérées par des spécialistes, avocats, anciens juges, mais aussi ils participent aux à la diffusion et aux traitements médiatiques de la question féminine».*

L'EN°6 : *« l'organisation des formations par Amnesty International, comme exemple de la formation organisé le 11 mai 2018 l'éducation aux droits humains, pour but de sensibiliser et contribuer positivement à la question relative à la promotion des droits de la femme».*

D'après les réponses de nos enquêtés, on constate que les formations organisées par Amnesty International, jouent un rôle important dans la promotion des droits de la femme en Algérie, par les planifications des stratégies de communication, des formations pour défendre les droits de la femme comme la journée de formation organisé le 11/05/2018 à Alger afin de sensibiliser les gens à respecter les droits de la femme.

Tableau des indicateurs selon certaines réponses de nos enquêtés.

Ce tableau relatif aux indicateurs liés principalement aux deux approche qu'on a adoptée dans notre étude à savoir, la communication engageante et la communication managériale, il démontre certaines réponses des enquêtés où les indicateurs sont illustrés :

Tableau n°05 : Tableau relatif aux indicateurs.

Indicateur	Déclaration
Information	<p>L'EN°6 a répondu : « <i>informer le public sur la situation des droits de l'Homme et sur les combats qu'elle mène pour le respect et la promotion de ces droits civils, politique, économiques, sociaux et culturels</i> ».</p> <p>L'EN°3 a dit : « <i>les outils d'informations et de sensibilisations les plus utilisées par Amnesty International sont la publication des rapports, les communiqués de presse et les campagnes publicitaires</i> ».</p> <p>L'EN°1 a déclaré : « <i>les formations qu'on organise, nous aide à informer le large public sur l'importance des droits de la femme, et ont contribué à un changement des pensées et des comportements, pour défendre les droits de la femme, comme les formations relatives aux violences contre les femmes, organisé le 11 mai et 07 octobre au sein de notre siège à Alger.....nous recevons à plusieurs félicitations de la part des activistes, des citoyens, de organisations de la société civile qui veulent aussi participer à nos formations</i> ».</p>

<p>Accompagnement</p>	<p>L'EN°2 a dit : « <i>Amnesty International fait campagne pour l'abolition de la peine de mort dans le monde depuis plus de 40ans, l'organisation surveille le recours à la peine capitale partout dans le monde afin de mettre en évidence les gouvernements qui continuent d'utiliser le châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, et de leur demander des comptes</i>».</p> <p>L'EN°3 a précisé: « <i>le travail de Amnesty contre la peine de mort peut prendre différentes formes, notamment des projets ciblés, de plaidoyer et de campagne en Afrique, dans la région Asie-pacifique, sur le continent américain, en Europe et en Asie-centrale ; le renforcement des normes nationales et internationales contre son application, en particulier en contribuant à l'adoption de résolutions de l'assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire sur le recours à la peine de mort ; ou encore un travail de pression en cas de risque imminent d'exécution</i>».</p> <p>L'EN°5 a dit : « <i>effectivement nos campagnes de sensibilisation faites par Amnesty International à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre de chaque année, participe à aboutir, à sensibiliser contre la peine de mort et accompagner les familles des condamnés à mort</i> ».</p>
<p>Sensibilisation</p>	<p>L'EN°6 a dénoncé « <i>que Amnesty réalise plusieurs activités afin de promouvoir et défendre les droits humains en Algérie et dans le monde comme exemple, réaliser des débats et des séminaires pour sensibilisation la société civile de la gravité de la situation en terme de violation des droits humains. Des formations d'éducation aux droits humains, Rédiger des rapports à la situation des droits humains dans le monde, faire des campagnes sur la lutte contre la violation DH</i> ».</p> <p>L'EN°3 a dit : « <i>les outils d'informations et de sensibilisations les plus utilisées par Amnesty International sont la publication des rapports, les communiqués de presse et les campagnes publicitaires</i> ».</p> <p>L'EN°3 à ajouter : « <i>pour qu'on puisse effectuer notre communication dans les bonnes conditions afin de sensibiliser à l'interne et à l'externe, tel que les moyens médias, TV, presse</i>».</p> <p>L'EN°3 a confirmé: « <i>les formations organisées par notre organisation ont apporté un effet positif sur la question de non violation des droits de la femme, et influencer le public à respecter ses</i> ».</p>

	<p><i>droits ; plusieurs acteurs hommes et femmes du mouvement associatif algérien qui luttent pour défendre les droits de la femme sont formés grâce à nos formations».</i></p>
<p>Changement de comportement</p>	<p>L'EN°3 a dit : « <i>les formations organisées par notre organisation ont apporté un effet positif sur la question de non violation des droits de la femme, et influencer le public à respecter ses droits ; plusieurs acteurs hommes et femmes du mouvement associatif algérien qui luttent pour défendre les droits de la femme sont formés grâce à nos formations »</i></p> <p>L'EN°1 a répondu:« <i>les formations qu'on organise, nous aide à informer le large public sur l'importance des droits de la femme, et ont contribué à un changement des pensées et des comportements, pour défendre les droits de la femme, comme les formations relatives aux violences contre les femmes, organisé le 11 mai au sein de notre siège à Alger.....nous recevons à plusieurs félicitations de la part des activistes, des citoyens, des organisations, de la société civile qui veulent aussi participer à nos formations ».</i></p> <p>L'EN°2 ajouté : « <i>nos formations ont fait beaucoup pour apporter des changements tangibles en matière de sensibilisation des organisations, des associations mais aussi du public, visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; lors de ses formations plusieurs déclarations de dénégation contre les violences conjugales, les atteintes aux droits de la femme, ont été réalisé »</i></p> <p>L'EN°4 a répondu:« <i>les campagnes de sensibilisation adoptés par Amnesty International Algérie, ont contribué à changer l'avis de plusieurs personnes, associations... etc. qui sont imprégnés dans une société conservatrice dominés par la pensée religieuse raison pour laquelle ils sont pur l'application de la peine de mort, mais nous avons constaté qu'ils changent de plus en plus</i></p>

	<p><i>leurs visions, comportement par rapport à cette question, et cela grâce aux campagnes de sensibilisation, d'ailleurs plusieurs personnes qui sont pour la peine de mort ont rejointes les coalitions créées pour l'abolition de la peine de mort il y'a même ceux qui sont religieux».</i></p>
Planification	<p>L'EN°3 a ajouté :<i>« oui, nos campagnes, sensibilise les militants, les associations, a organisé des activités dans le cadre de la lutte contre la peine de mort au niveau de leurs structures, plusieurs collectives d'avocats ont été créés pour mener à la fois la défense des personnes condamnés à mort mais aussi à la réalisation des stratégies pour convaincre les autorités et la société en générale de la nécessité d'abolition de la peine de mort car la vie est un droit humain inaliénable ».</i></p>

<p>Organisation</p>	<p>L'EN°3 a répondu : <i>« oui, nos campagnes, sensibilise les militants, les associations, a organisé des activités dans le cadre de la lutte contre la peine de mort au niveau de leurs structures, plusieurs collectives d'avocats ont été créés pour mener à la fois la défense des personnes condamnés à mort mais aussi à la réalisation des stratégies pour convaincre les autorités et la société en générale de la nécessité d'abolition de la peine de mort car la vie est un droit humain inaliénable ».</i></p> <p>L'EN°1 a précisé : <i>« Nous organisons en premier lieu des campagnes de sensibilisation en collaboration avec nos partenaires d'ailleurs nous avons organisé une campagne de sensibilisation contre la peine de mort, le 09/10/2018, comme nous organisons aussi des conférences de presse, la diffusion des rapports annuels sur la situation de la peine de mort en Algérie ».</i></p>
<p>Motivation</p>	<p>De son côté L'EN°2 : <i>« ce qui m'a motivé à rejoindre Amnesty International en 2007, c'était de pouvoir faire partie d'un mouvement mondial et contribuer à la défense des droits humains en Algérie et dans les autres pays ».</i></p> <p>L'EN°3 a dit : <i>« ce qui m'a motivé à faire adhérer à Amnesty International est les actes inhumains et la violence qui est devenu un phénomène social, nous pousse à réagir, et faire connaître les personnes sur les valeurs des droits de la personne humaine ».</i></p>

Diffusion	<p>L'EN°5 a répondu : « plusieurs journalistes qui participe lors de nos formations, qui s'intéressent aux droits de l'Homme, d'un côté ils bénéficient des formations menées, gérées par des spécialistes, avocats, anciens juges, mais aussi ils participent aux à la diffusion et aux traitements médiatiques de la question féminine »</p> <p>.</p> <p>L'EN°6 a ajouté : « Pour diffuser des connaissances et des valeurs, à promouvoir des comportements et à développer des compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et la protection des droits de la personne humaine ».</p>
------------------	--

D'après ce tableau et après avoir effectué notre enquête ainsi que certaines réponses de nos enquêtés on peut expliquer le tableau cité auparavant:

1- Information : elle se fait au sein de l'association par les éléments suivants :

- Communiqué de presse (29/03/2022)
- Les débats.
- Des séminaires.
- Des formations d'éducation.
- Rédiger des rapports (03/2022)
- Faire des campagnes de sensibilisation.
- Site internet : www.amnestyalgerie.org
- Télévision : (berbère télévision) ; (TV monde Info)
- Publication sur les réseaux sociaux :

Facebook/ Youtube : Amnesty International Algérie.

Instagram : amnestyalgérie.

2- Accompagnement :

Amnesty international organise plusieurs campagnes de sensibilisation comme :

- Le lancement d'une campagne contre la répression croissante des droits humains par le gouvernement, le 19/05/2022 pour accompagner les familles et les condamnés à mort par la mise en place des avocats.
- Amnesty International appelle les autorités algériennes à agir en urgence " Féminicides et prise en charge des femmes victimes de violences" le 24/11/2021, dans le but de mettre fin aux féminicides.

3- Sensibilisation : Elle se fait au sein de l'association par les éléments suivants :

- Réaliser des débats et des séminaires pour la sensibilisation des droits de l'Homme (Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie invitée de Timlilit à berbère télévision en janvier 2022).
- Campagnes de sensibilisation (organisation d'une campagne de communication du 18 au 28 mai 2022 visant à attirer l'attention sur la manière dont les autorités algériennes tentent de plus en plus d'étouffer les voix dissidentes).
- L'utilisation de Amnesty International les outils de sensibilisations comme : la publication des rapports (rapport annuel sur la peine de mort : "l'Algérie prône l'abolition au niveau international" publié le 22/04/2021 à 11h00).

Les communiqués de presse (Algérie. Il faut annuler la condamnation d'un homme converti au christianisme et la loi répressive invoqué afin de le condamner), publié le 07/12/2021.

4- Changement de comportement :

Elle se fait au sein de l'association par les éléments suivants :

- Réaliser des formations relatives aux droits de la femme (le 11 mai 2018 au sein de siège d'Amnesty International Algérie) une formation contre la violation des droits de la femme.

5- Organisation :

- Organisation des campagnes de sensibilisation pour l'abolition de la peine de mort dans le monde (Amnesty International lance une campagne de sensibilisation sur l'abolition de la peine de mort le 09/10/2018) pour objectif de déconstruire les idées reçues sur cette peine cruelle et inhumaine.
- Organisation des formations avec des journalistes (Amnesty International Algérie lance un cycle d'ateliers-formations au profits des journalistes) portant sur le traitement de l'information relative aux violences contre les femmes, réfugiés et migrant et la peine de mort, a déclaré l'organisation le 01/03/2017.

6- Motivation : elle se fait au sein de l'association par les éléments suivants :

- Pouvoir faire partie d'un mouvement mondial et contribuer à la défense des droits humains en Algérie et dans les autres pays.
- Faire connaître les personnes sur les valeurs des droits de la personne humaine.
- Promouvoir et protéger les droits civils et politiques ainsi qu'à promouvoir, protéger et mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels.

7- Diffusion :

La diffusion au sein de l'association Amnesty Internationale Algérie se fait comme suit :

- L'organisation pour diffuser les informations aux adhérents au sein de l'association utilise la télévision : la chaîne berbère Tv.
- Pour promouvoir les droits de l'Homme, Amnesty International diffuse les données à travers le site web <https://www.amnesty.org/fr/>
- Amnesty International diffuse les informations au public par les articles dans la presse écrite (Liberté, El Watan).
- L'organisation diffuse les informations sur les activités et les événements dans la page Facebook, pour encourager les gens à participer comme l'évènement (Ciné-Club : Halte aux violences contre les femmes, faite le 26 novembre 2016).

8- Planification :

Amnesty International par la planification des stratégies de communication, sous forme des formations de sensibilisation et d'information, comme la campagne de sensibilisation de 29 novembre 2017, vise à défendre les droits humains.

2.1.3. Discussion des résultats :

A travers l'analyse du contenu de nos entretiens nous avons pu rapporter les témoignages et les dires de nos enquêtés qui nous ont ainsi permis de récolter des réponses pour pouvoir répondre à notre problématique et vérifier nos hypothèses.

D'après les données recueillies auprès de notre échantillon, nous pouvons constater que Amnesty International accorde une importance à la communication, en effet selon les réponses des enquêtés on retient que la communication associative assure le bon déroulement des activités de l'association grâce à elle, l'association arrive à faire convaincre des personnes pour mettre fin à la violation des droits humains, et aussi elle motive les gens à adhérer à Amnesty International, et elle arrive à atteindre ses objectifs en utilisant plusieurs moyens internes : les réunions, Email, groupes Facebook et Facebook workplace, et les moyens externes comme les réseaux sociaux, Tv, la presse, communiqué de presse, les rapports annuels, débats, séminaires, la radio et les médias de proximité.

Nous avons pu constater qu'Amnesty International se centralise sur la promotion des droits de la personne humaine à travers les campagnes de sensibilisation sur l'abolition de la peine de mort dans le monde, et pour lutter contre la violence envers les femmes elle organise des formations dans le but de modifier les comportements et les habitudes envers elles.

Les moyens de communication les plus utilisés dans les campagnes de sensibilisation élaborés par Amnesty International d'Algérie sont : les médias et les hors médias : publications sur leur page Facebook, les affiches, débats, séminaires, rapports et formations d'éducatrices aux droits humains, et des émissions télévisées sur berbère télévision.

Amnesty International profite des occasions comme la journée mondiale des droits de l'homme le 10 décembre et le 08 mars pour la journée internationale des droits des femmes.

Le rôle des campagnes de sensibilisation en direction du grand public est d'informer le public sur la situation des droits de l'Homme et sur les combats qu'elle mène pour le respect et la promotion de ces droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et approfondir leurs connaissances sur les droits humains, et respecter les droits des autres.

D'après les réponses des enquêtés durant le stage pratique, on s'est rendu compte que Amnesty International accorde une grande importance aux campagnes contre la peine de mort. Et elle participe positivement sur les droits de la femme en Algérie qui est l'une de ses priorités. Cependant le travail d'Amnesty contre la peine de mort peut prendre différentes formes, notamment des projets ciblés, de plaidoyer et de campagne qui sensibilisent la population.

Amnesty International estime que la peine de mort constitue une violation des droits humains, en particulier du droit à la vie et du droit de ne subir ni la torture ni des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Et y'est opposée en toutes circonstances, indépendamment des questions relatives à la culpabilité ou à l'innocence et quels soit l'accusé, le crime commis et la méthode d'exécution.

Concernant les droits de la femme, Amnesty international s'est engagée à soutenir la lutte des femmes pour leurs droits fondamentaux dans le monde entier, et elle organise plusieurs formations et débats pour sensibiliser contre toutes les formes de violences à l'encontre des femmes.

2.1.4. Vérification des hypothèses :

D'après la recherche que nous avons effectuée au sein d'Amnesty International, portant sur « la communication associative et la promotion des droits de la personne humaine », et après l'analyse des données que nous avons recueillies auprès de notre échantillon d'étude de l'association Amnesty International, on peut procéder à la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses émises au début de la recherche.

Hypothèse 01 :

Concernant la première hypothèse : « L'adoption de la communication associative impacte sur la promotion des droits de la personne humaine ».

Cette hypothèse a été confirmée à travers les réponses de nos enquêtés sur (axe 03, Q1, Q2) relative à l'importance de la communication associative, nous ont tous confirmés que la communication associative est l'un des éléments indispensables pour un bon déroulement des activités de l'association à propos de la promotion des droits de la personne humaine.

Hypothèse 02 :

Concernant la deuxième hypothèse « l'organisation des rencontres de formations dans le cadre de communication externe participe à la sensibilisation contre la peine de mort »

Nous pouvons dire que a partir des réponses de nos enquêtés à la question (axe 05, Q1, Q5), nous pouvons donc dire que l'organisation des rencontre de formation dans le cadre de communication externe participe à la sensibilisation contre la peine de mort.

A partir de cette analyse et les résultats précédents nous confirme la deuxième hypothèse.

Hypothèse 03 :

Pour la troisième hypothèse « l'organisation des formations par l'association Amnesty pour ses adhérent sur des questions relatives à la condition féminine participe positivement à promouvoir les droits de la femme en Algérie ».

D'après l'étude de terrain que nous avons mené au cours de notre stage et après avoir interprété les résultats de notre hypothèse est confirmé par (axe 06, Q3, Q5) relative aux moyens de communication les plus utilisés dans la sensibilisation au sein de l'association.

A partir de cette analyse et les résultats précédents nous confirme la troisième hypothèse.

Au final, nous sommes arrivés à la confirmation de nos trois hypothèses que nous avons supposées au début de notre travail de recherche.

CONCLUSION

La communication associative est une nécessité pour toutes les associations qui souhaitent consolider leur positionnement sur le terrain, est réaliser ces objectifs, promouvoir l'association ; y compris pour les associations qui défendent les droits de la personne humaine.

Après la fin de notre modeste recherche que nous avons menée au niveau de l'association Amnesty internationale en n'est rendu compte que la communication des associations et un outil primordial a ses spécificités, elle contribue par ses approches relationnelles, à renforcer le projet de l'associatif fondamental, créer, entretenir et renforcer le lien social, défendre les droits de la femme et l'abolition de la peine de mort.

Cependant dans le domaine de la promotion des droits de la personne humaine, la communication associative permet de faire cesser de la violation des droits humains en mettant en œuvre des stratégies de communication et ses différents moyens, dont ces derniers ont été adopté par l'association « Amnesty internationale ».

Par Ailleurs l'association Amnesty international à lutter contre la discrimination et la violation des droits de la personne humaine. Mais, quel que soit le degré d'engagement des uns et des autres, ce qui doit les motiver c'est le professionnalisme des actions faite par Amnesty internationale et aussi atteindre leurs objectifs.

Cependant la promotion des droits de la personne humaine est un défi majeur pour les associations, autrement dit les droits humains protègent des individus, c'est la raison pour laquelle ces droits sont généralement formulés comme des droits individuels (tout être humain a droit à ...), cependant, nombre de ces droits individuels renvoient à une dimension collective.

D'après notre recherche on a constaté que Amnesty international est opposée à la peine de mort en toutes circonstances et sans aucune exception, quelque soient la nature et les circonstances du crime commis, la culpabilité ou l'innocence ou toute autre situation du condamné, ou la méthode utilisée pour procéder à l'exécution, la peine de mort est considérée comme une peine cruelle, inhumaine et dégradante d'après le rapport annuel d'Amnesty international.

D'après notre recherche menée sur le terrain, sur la thématique intitulé « la communication associative et la promotion des droits de la personne humaine », et d'après les réponses de notre enquête, on a pu confirmer nos hypothèses.

On répond à notre question principale « quel est le rôle de la communication associative dans la promotion de la personne humaine ?

En effet, le rôle de la communication associative est basé sur les éléments suivants :

1- **L'information** : diffuser des informations relatives à la promotion des droits humains à travers des NTIC, les réseaux sociaux, en particulier la page de l'association Amnesty, la participation des membres a des émissions télévisées, pour but informer le large public.

2- **Sensibilisation** : sensibiliser les individus à défendre les droits de la personne humaine dans le monde et en particulier en Algérie.

3- **Changement des comportements** : l'adoption des stratégies de communication associative à travers l'organisation des formations comme l'éducation aux droits humaine et des information lies à la situation des droits humaine contribué d'un changement des comportements des gens afin de lutter contre les violations des droits de la personne humaine.

4- **Motiver** : la motivation les membres adhérents (communiquer sur les valeurs

Défendus) afin de multiplier leur effort sur la défense des droits humains, et employer leur connaissance dans un bonne sans et une seule cause.

5- **L'accompagnement** : elle se fait au sien de l'association comme, la protection et la vigilance contre les situations très dangereuse, pour but de protéger les membres et les adhérents d'Amnesty international.

6- **L'animation** : les membres de l'association anime-elle des débats et des conférences de presse pour informer le large public, sur la question lies à la promotion des droits de la personne humaine, en particulier la peine de mort et la violation des droits de la femme.

On réponde à nos trois questions secondaires : l'association Amnesty international adopte-elle la communication associative ?

Depuis la création de l'association Amnesty international en Algérie, cette dernière veille sur l'adoption de la communication associative à interne et à l'externe contribuable a la lutte contre les violations des droits humaine, en particulier la peine de mort et les droits de la femme.

La communication associative interne, descendente et ascendante, joue un rôle très important et prépondérant au sien de l'association, autrement dit l'association dépose d'un excellent

charger de communication, qui réussissent d'élaborer régulièrement des stratégies de communication et les activités de l'association dans le cadre de la promotion de droits de la personne humaine.

Deuxièmement « quels sont les moyens de communication utilisés par Amnesty international ? »

L'association Amnesty international, faire usage à différents moyens de communication que ce soit les médias traditionnels, (la télévision, pour des débats télévisés pour bien informer le large public sur les programmes et le déroulement de la situation, en site aussi la radio et les journaux, la presse écrite ... pour diffuser des informations, et les nouveaux médias (les réseaux sociaux numériques) comme la page Facebook de l'association, car ils constituent un levier pour l'association pour créer des liens avec les adhérents et démultiplier l'impact de leur communication, les relations de presse, la charte graphique qui donne une identité à l'association et contient le logo de l'association.

Troisièmement « comment l'association Amnesty international promouvoir les droits de la personne humaine ? »

Amnesty international mène des combats pour promouvoir les droits de la personne humaine de défendre ces valeurs, le travail de campagne et sensibilisations, réaliser des conférences de presse, et des débats afin de sensibiliser le large public, réaliser des formations pour les adhérents « l'éducation aux droits de l'homme », rédiger des rapports aux institutions juridiques.

Après avoir effectué, une pré-enquête ainsi qu'une enquête d'un mois, nous constatons que les stratégies de communication, ainsi que les compétences communicationnelles au sein d'Amnesty International Algérie, n'ont pas été très efficaces en matière de la prise en charge d'information de vivacité, d'accompagnement, la cohérence, l'harmonie et la confiance entre associations et leur public large de proximité auprès des militants et des adhérents.

À travers notre expérience sur le terrain et les résultats qu'on a obtenus on propose quelques recommandations et des suggestions à l'association « Amnesty international » pour bien gérer sa communication :

- créer une cellule de communication pour gérer les questions urgentes.
- former le staff communicationnel en particulier le chargé de communication à l'utilisation des nouvelles technologies.

- Déterminer quelles sont les risques liés à dérives en termes de fonctionnement et de communication par l'élaboration d'une stratégie de communication en collaborations avec le spécialiste de domaine de la communication
- Créer un plaidoyer national pour l'abolition de la peine de mort qu'on peut nommer tous contre la peine de mort
- organiser des campagnes de sensibilisations au niveau national sur les droits de la femme, en particulier dans les régions isolées comme le sud afin de touché le maximum de personnes.
- Réfléchir aux causes et aux conséquences de la violence contre les femmes en utilisant la méthode swot lors d'une journée de sensibilisation contre la violence des femmes.
- Comprendre les mécanismes et les utiles juridiques disponibles pour combattre la violence contre les femmes. En collaboration avec les autorités, les avocats, etc.
- élaboration des rapports alternatifs en relation à la situation des droits de l'Homme.

LA LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

Les ouvrages :

1. AKKOUCHE Soraya, « **manuel pour les associations algériennes** », édition, Fondation Friedrich Ebert, 2012, P46.
2. ALAIX BETTON, sciences sociales, 7eme édition DALLOZ, paris, 2012, P29.
3. Alfred Opubor, **communication des associations**, p 13.
1. Amandine ZBINDEN, communication engageante et représentations sociales : une nouvelle articulation théorique, thèse de doctorat nouveau régime pour l'obtention du grade de docteur en psychologie de l'université de bourgogne, 2011. P74.
4. Ambroise Zagre, Méthodologie de la recherche en science sociale, l'Harmattan, Paris, juin, 2015, p97
5. ANGERS MAURICE, introduction pratique a la méthodologie des sciences humaines, CEC, canada, 2014, p99 DEL BAYLE LOUBERT, jean louis, **initiation aux méthodes des sciences sociales**, édition l'harmattan, paris, 2000, p47.
6. AUDE RIOM, THIERRY LIBAERT, ASSAEL ADARY Communication tout la fonction DUNOD, Paris, P2.
7. Aymeric Chauprad, Géopolitique. Constantes et changements dans l'Histoire, 3ème édition, ellipses, 2007, pp 837-840.
8. CORN Gérard, vocabulaire juridique, paris, Quadrigé/PUF, 11eme édition, p.818.
2. CULB UNIVERSITE LIBRTE BRUXUELLE, Petit guide de méthodologie d'enquête. P4.
9. Droit des libertés fondamentales, 1ère édition Dalloz 2000, p, 62 et 63
10. Fabien Girandola, Robert-Vincent Joule, **la communication engageante** : aspects théoriques, résultats et perspectives, 2012, <https://www.cairn.info/revue-l-annee-psychologique> -2012-1-page-115
3. Fabien MICHELIK, **la communication engageante** : effets sur les dimensions cognitives et comportementales, thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en psychologie, université de France-comité, 2011, P56.
4. Friedrich Ebert STIFTUNG, MANUEL, pour la pratique des organisations non gouvernementales, réalisé par la fondation Friedrich Ebert en collaboration avec l'espace de coordination des ONG Algériennes et avec le soutien de la commission européenne DOMAINE A.
11. GRAWTTZ MADELEINE ? **Méthodes des sciences sociales**, 11eme édition, paris, édition DALLOZ, 2001, P351.

5. GUIDE PRATIQUE, Documenter les graves violations des droits humains et accompagner les victimes dans leur quête de justice, Juillet 2015. P 12.
6. HERRVE COLLET, communiquer, pourquoi, comment ? "Le guide de la communication sociale". Edition CRIDEC P120.
12. JEAN-MARIE Pierlot, Thierry LIBAERT **la communication des associations** 0709.doc, P01.
7. La communication associative, fiche pratique, éditions C.L.A services A.S.B.L P4.
8. La communication associative, Kristel Pairoux Livret d'origine, ADAPTATION PAR Stéphane Grivelet, «GUIDE POUR LA VIE ASSOCIATIVE" consulter le 15/02/2022, p11.
13. Linda A. Malone " **les droits de l'homme dans le droit international'** p.25
14. MANUEL DES ONG, pour la pratique des organisations non gouvernementales, réalisé par la fondation Friedrich Ebert en collaboration avec l'espace de coordination des ONG Algériennes et avec le soutien de la commission européenne DOMAINE A.
15. MAURICE IMBERT, BROUARD, VALERIE, **la communication managériale**, DUNOD, paris, 2015, P8.
16. Mauris ANGERS initiation pratique a la méthodologie des sciences humaines, édition Cas-bah, université, 1996, p102.
17. Michel Villey, le droit et les droits de l'homme, puf. 1983, p140 et suivantes.
18. Nawel GUELLAL, guide communication associative et plaidoyer, programme financé par l'Algérie et l'union Européenne, septembre, 2019, p11.
9. PAR MOHAMED ABD-EL-KRIM MANUEL POUR LA PRATIQUE DES ONG CONNAITRE LE MOVEMENT ASSOCITIF. DOCUMENT INTERNE D'AMNESTY INTERNATIONAL.
10. PDF communication associative fiche pratique cla.
11. Stéphanie Dupont- mémoire de DESS NOUVEAUX MEDIAS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATIION, Les enjeux d'internet dans la communication des associations, 2002. p14.
12. TETREULT ANDRE, « quelques clarifications sur la notion d'animation » les cahiers de l'ICEA, septembre.

Thèses, mémoire et revues :

19. Thierry Libaert et Jean Marie Pierlot, **communication des associations** ; ED Dunod Paris 2014, p 14.

20. THIERRY LIBAERT et JEAN-MARIE Pierlot «**la communication des associations** », 1ere édition dunod, Paris, 2012, P09.
21. Thierry LIBAERT et JEAN-MARIE Pierlot, **communication des associations**, 2édition, dunod, paris, 2014, p, 41.

Webographie :

1. **Amnistiepdm.org/droits-humains.html**
2. Cairn.info, Management en association : 5 conseil et renonce pratique.
3. Cairn.info, Management en association : 5 conseil et renonce pratique.
4. **http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MON-TREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Charte_mondiale_des_femmes_pour_humanite.pdf**
5. **<http://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/portrait/un-mouvement-mondial/secteurs-d-activite>**.
6. <http://www.clae.lu/wp-content/uploads/2017/05/fpla> communication associative.
<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr> «La direction de l’information légale et administrative, qu’est*ce qu’une association ?»
7. <https://fr.humanrights.com/what-are-human-rights>
8. <https://redress.org/wp-content/uploads/2021/07/French-Module-2.pdf>
9. **<https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/droits-femmes-monde/article/droits-des-femmes-dans-les-conventions>**
10. **<https://www.amnestyalgerie.org/qui-sommes-nous/>**
11. <https://www.cairn.info> , pratique d’aménagent.
12. <https://www.coe.int/fr/web/compass/what-are-human-rights>;
13. <https://www.définitions360.com> date de mise à jour 08/07/2019
https://www.eduki.ch/fr/doc/dossier_3_civ.pdf
14. **<https://www.fidh.org/fr/plaidoyer-international/nations-unies/conseil-des-droits-de-l-homme/les-domaines-d-action-de-la-fidh-a-la-premiere-session-du-conseil-des>**
15. **<https://www.fidh.org/fr/themes/droits-des-femmes/>**
<https://www.forbes.fr/femmes-at-forbes/le-droit-des-femmes-au-travail-une-histoire-mouvementee/>
16. <https://www.frontlinedefenders.org/fr/right/civil-political-rights>
17. <https://www.interieur.gov.dz> Association.

18. <https://www.ohchr.org/fr/human-rights/economic-social-cultural-rights#:~:text=Les%20droits%20%C3%A9conomiques%2C%20sociaux%20et,%20sainissement%2C%20et%20au%20travail>
19. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FactSheet4Rev.1fr.pdf>.
20. <https://www.reascoop.org> " le Petit guide de survie à l'usage des acteurs de la solidarité internationale», fé-vrier 2016.p 8.
21. <https://www.sophroatwork.com>.
22. <https://www.toupie.org>.
23. <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/droits-hommes>
24. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and->
25. Site web, Slide todoc.com, management définitions catégories compétences
26. www.amnestyalgerie.org.

ANNEXES

Annexe n°1 :

Guide d'entretien de la pré-enquête :

Axe 01 : présentation de l'organisme

- **Question 01 :** Qu'est-ce que l'association Amnesty International ?
- **Question 02 :** Depuis quand vous avez commencé de travailler en Algérie ?
- **Question 03 :** Depuis quand vous avez installé votre bureau en Algérie ?
- **Question 04 :** Quel sont les conditions pour adhère à votre association ?

Axe 02 : objectifs et activités.

- **Question 01 :** Quels sont les principaux objectifs d'Amnesty ?
- **Question 02 :** Quelles sont les différentes activités de votre association ?
- **Question 03 :** comment vous effectuez vos plans et stratégies communicationnel ?

Axe 03 : les activités de l'association dans le cadre de la promotion des droits de la personne humaine.

- **Question 01 :** Que pensez-vous des droits de l'homme dans le monde et en Algérie en particulier ?
- **Question 02 :** Quelles sont les activités que vous organisez afin de promouvoir les droits de la personne humaine ?
- **Question 03 :** Quels sont vos partenaires algériens avec qui vous collaborer pour la promotion des droits de la personne humaine ?

Axe 04 : communication associative et moyens de communication

- **Question 01 :** Que sont les moyens de communication que vous utilisez ?
- **Question 02 :** Quelles sont vos stratégies de communication adoptée ?

Axe 05 : les difficultés relatives à la communication associative et la promotion des droits de l'homme.

- **Question :** - Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

L'entretien :

Nous sommes des étudiants en sciences humaines, option : communication et relations publiques de l'université Abderrahmane Mira de Bejaïa

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire master en communication et relations publique dont le thème porte sur « la communication associative et la promotion des droits de la personne humaine» Cas pratique : Amnesty International, nous vous serons reconnaissants de bien vouloir nous accepter quelque moment de votre temps en répondant à notre entretien.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation dans l'élaboration de ce travail et nous vous assurons que vos réponses resteront confidentielles et ne seront exploitées que pour les fins scientifiques de ce mémoire.

Axe 01 : questions d'ordre personnel

1. Quel est votre niveau d'étude ?
2. Quel statut occupez-vous au sein de votre association ?
3. Depuis quand vous êtes adhérents à cette association ?
4. Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à adhérer à Amnesty International ?

Axe 02 : présentation de l'association

1. Depuis quand vous-avez ouvert un bureau d'Amnesty en Algérie ?
2. Quelles sont les activités et les missions de votre association ?
3. Quels sont les objectifs que vous voulez atteindre ?

Axe 03 : la communication associative

1. Est-ce que votre association élabore d'une stratégie de communication ?
2. Comment communiquez-vous ?
3. Quels sont les moyens que vous utilisez à l'interne et à l'externe ?
4. Quels sont les moyens de communication que vous utilisez dans le cadre de la communication associative ?
5. Quels sont les partenaires parmi le mouvement associatif, les autorités de l'état qui participe aux formations que vous organisez ?

Axe 04 : les droits de l'Homme

1. Quelle est la situation des droits de La personne humaine dans le monde et en Algérie
2. Pourquoi tout le monde devrait-il respecter les droits de l'Homme ?
3. Comment Amnesty international mène-i-il son combat pour les droits de l'Homme ?
4. Quelle est la relation entre la communication associative et la promotion des droits de l'Homme ?

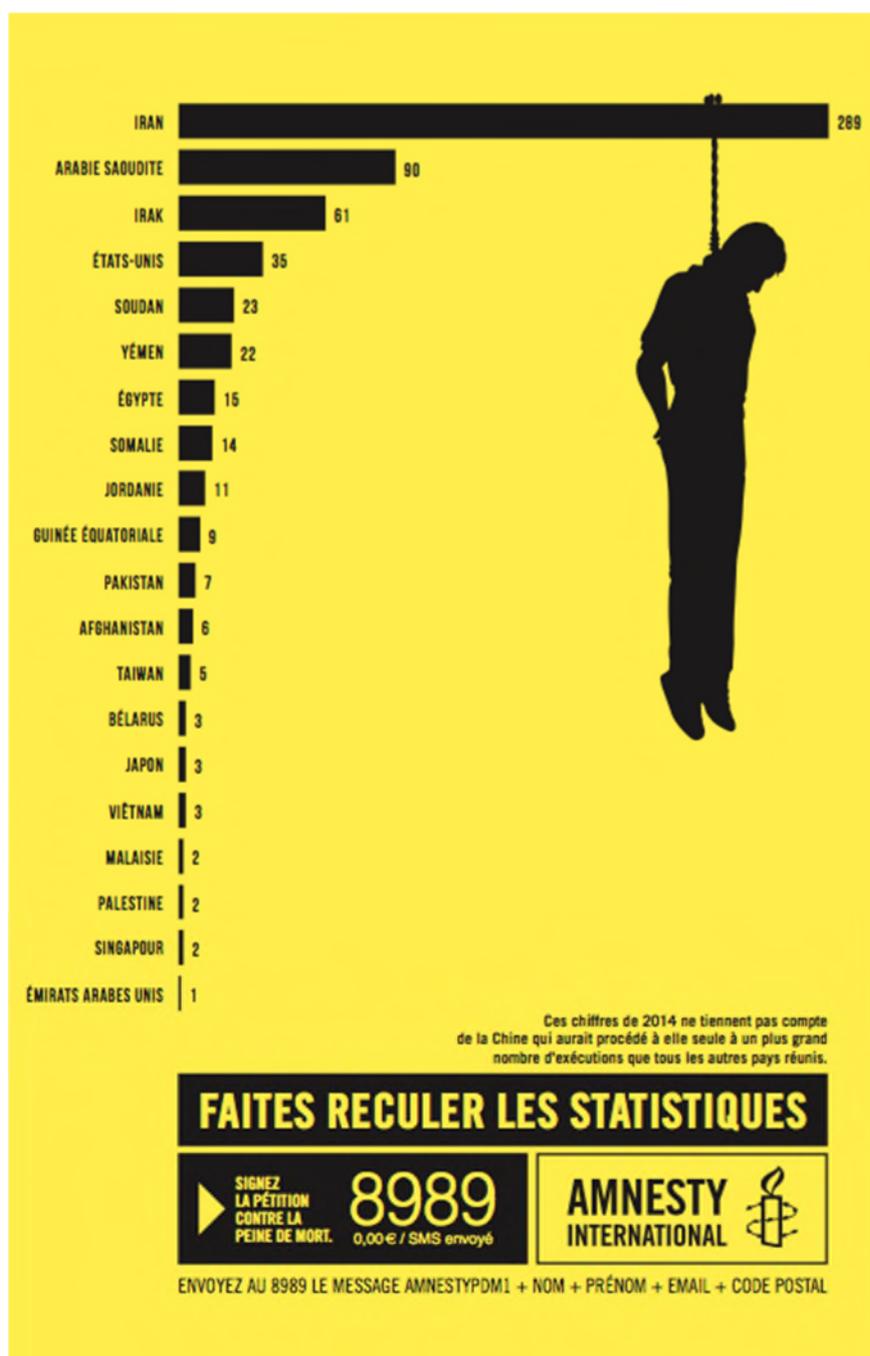
Axe 05 : la peine de mort

1. Pourquoi Amnesty international s'oppose-elle à la peine de mort ?
2. Que fait Amnesty pour abolir la peine de mort ?
3. Quelles sont les différentes activités qu'organise Amnesty International pour sensibiliser à l'abolition de la peine de mort ?
4. Quelle sont les objectifs de rencontre de formations contre la peine de mort que vous organisez ?
5. Question n 05 : A votre avis l'organisation des campagnes de sensibilisation par Amnesty International Algérie abouti à la sensibilisation de la peine de mort en Algérie ?

Axe 06 : les droits de la femme

1. Quelle est la place occupe les droits de la femme au sein de votre association ?
2. A votre avis quelle est la situation des droits de la femme dans le monde et en Algérie en particulier ?
3. Organisez-vous des formations dans le cadre de promouvoir les conditions féminines ?
4. Quels sont les moyens de communication qu'Amnesty International utilise pour protéger et promouvoir les droits de la femme en Algérie ?
5. Question n 05 : A votre avis est-ce-que l'organisation des formations par Amnesty contribue-elle à la promotion des droits de la femme en Algérie ?

Annexe N°2: les statistiques sur la peine de mort :



Annexe N°3 : Amnesty international appelle l'Algérie à agir pour mettre fin aux féminicides.



Annexe N°4: l'article 3 de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

**« Tout individu a
droit à la vie, à la
liberté et à la
sûreté de sa
personne. »**

Article 3. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Annexe N°06 : Campagne de sensibilisation



Annexe N°07 : Rencontre à propos la défense des droits de l'homme



Annexe N°08 : Conférence réaliser par l'association Amnesty International Algérie



Résumé :

La communication association est une action et un élément indispensable dans le travail de tous les associations soit à l'intérieur de l'association afin d'organiser et planifier les actions et les événements ou bien pour renforcer les relations avec le large public.

Parmi les sujets défendus par les associations on trouve les droits de l'Homme, également appelés droits humains ou encore de la personne, sont les droits fondamentaux de tous les êtres humains la promotion des droits. Cette dernière nécessite l'appropriation des droits par les communautés et populations. Elle est accompagnée par des organisations de défense des droits de l'Homme. Parmi les droits les plus importants on trouve les droits de la femme et la question de la peine de mort, ces deux sujets sont des combats major pour les associations des droits de l'Homme.

Comme le cas de l'organisation Amnesty International Algérie qui vise à défendre les droits de l'Homme afin d'améliorer les conditions de vie. Amnesty International Algérie organise de formation aux adhérents et au public afin de sensibiliser les gens sur les droits de la femme pour améliorer la situation des femmes algériennes.

Elle informe et sensibilise le public sur la question de la peine de mort à travers les campagnes de sensibilisation

À travers les moyens et les stratégies de communication associative elle vise à changer les comportements des êtres humains pour respecter les libertés des autres et pour influencer la conscience des gens afin de protéger ces droits car la responsabilité nous concerne tous.

Resume

Associative communication is an action and an essential element for all associations in order to organize action within the association, and externally to strengthen relations with the public, raise awareness on common subjects and above all to motivate people to change common sense practices.

Among the most important subjects in the field of association we find the purpose of the promotion of human rights, it requires a humanitarian fight by communities and populations. It is accompanied by the avant-garde of organizations for the defense of human rights which specialize in and develop modes of action and original means of communication and awareness rising in favor of rights. Human rights are the fundamental rights of all human beings, there are a number of national and international laws that aim to protect human rights.

As the case of the human rights organization Amnesty International Algeria, this behind organizing events awareness campaigns in order to sensitize the general public on the need for the promotion of human rights. Among the global rights defended by this organization are women's rights and the death penalty in Algeria.

Through associative communication Amnesty International Algeria organize training in order to inform and sensitize members and the general public to the obligation to protect women's rights in order to improve the living conditions of women in the world, and women's Algerians in particular.

The organization raises awareness on the issue of the death penalty because it is a subject that affects freedom and the life of the individual through awareness campaigns.

Amnesty International Algeria through its communication association play a very important role in the development of awareness and common responsibility because the issue of human rights concerns us all